



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC)



FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES (FLASH)

DEPARTEMENT D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE (DHA)

OPTION : Histoire

MEMOIRE DE MAÎTRISE

THEME

*Contribution à l'histoire des femmes en Afrique :
La condition des femmes sur la Côte de l'Or
(XVI^{ème} -XIX^{ème} siècle)*

Présenté par :

Constant G. ADANDJEKPO

Sous la direction de :

Dr. Didier Marcel HOUENOUE
*Maître-assistant des Universités (CAMES)
Enseignant au DHA / FLASH-UAC*

&

Dr. Agossou Arthur VIDO
*Assistant
Enseignant au DHA / FLASH-UAC*

Soutenu le 27 mars 2017

SOMMAIRE

Sommaire.....	i
Dédicace.....	ii
Remerciement.....	iii
Introduction.....	1
Première partie : Rôle social des femmes sur la côte de l'Or.....	6
Chapitre I : Mariages.....	8
Chapitre II : Femmes en tant que mères.....	15
Chapitre III : Culture et mœurs de la côte de l'Or	22
Deuxième partie : Participation des femmes aux activités économiques.....	31
Chapitre IV : Place de la femme dans l'agriculture.....	33
Chapitre V : Contribution de la femme a l'artisanat.....	41
Chapitre VI : Participation active de la femme au commerce.....	46
Troisième partie : Rôle des femmes de la côte de l'Or dans les activités religieuses.....	52
Chapitre VII : Les religions de la côte de l'Or.....	54
Chapitre VIII : Adultère et prostitution	66
Chapitre IX : Les cérémonies.....	76
Conclusion.....	82
Eléments de bibliographie.....	85
Tables des matières.....	89

Dédicace

Nous dédions le présent travail à :

-Notre épouse Josée,

-Notre mère Houéfa et

-A toutes les femmes d'Afrique et du monde.

Remerciements

Nous voudrions avant tout nous faire le devoir de témoigner toute notre gratitude à notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ pour sa grâce et sa bonté à notre égard.

Nos reconnaissances vont également à ceux qui nous ont encouragé et soutenu dans cette entreprise en particulier :

- Docteur Didier Marcel Houénoudé pour ses conseils, sa disponibilité et pour avoir accepté de diriger le présent travail,
- Docteur Agossou Arthur Vido, le co-directeur pour ses conseils, sa disponibilité et surtout pour nous avoir fourni la documentation nécessaire pour la rédaction du présent mémoire,
- Professeur Pierre Goudjinou Mêtinhoué, Docteurs Didier N'dah, Rogatien Tossou, Dieudonné Awo et Patrick Adjivessodé pour leur soutien moral,
- Tous les enseignants du Département d'Histoire et d'Archéologie pour leur contribution à notre formation,
- Notre feu père pour nous avoir indiqué la voie de l'école avant sa disparition précoce.

Avec amour, tu t'es occupé de notre éducation. Le présent travail est le fruit de tes efforts et sacrifices consentis pour nous,

- Nos frères et sœurs principalement Corneille et Alice, votre amour fraternel nous a été d'un grand secours. Faites de ce travail, le fruit de vos peines,
- Monsieur Jean Bagri et son épouse Cossou Mélanie, nos parents spirituels,
- Tous les membres des familles Adandjèkpo et Gbohounmè,
- C'est un devoir pour nous de remercier ici les directeurs de la Bibliothèque de l'Université d'Abomey-Calavi, messieurs Pascal Gandaho et Denis Agbessi,
- Tous les collègues de la Bibliothèque Universitaire d'Abomey-Calavi,

- Messieurs Cynel Kahoun et Ernest Egnonmissè Dègninou et Adèle Hounkpatin pour leurs encouragements,
- A tous les camarades de la promotion pour la bonne ambiance dans laquelle nous avons travaillé tout au long de la formation,
- Que les camarades Salomé Soloum, Médrique Awangonou, Zoukanel Mawani Donguessou, Sanni Orou Gouré, Didier Patipé, Boris Housounou, Djimmy Djiffa Edah, Hypocrate Djété, Gafarou Gomina, Camus Noumonvi, Jacob Togni, Nadie Dagbéto, Julie Hounnou et Bruno Hounsa trouvent ici le témoignage de notre camaraderie et amitié,
- Je ne saurais certainement pas remercier à sa juste valeur ma femme et mes enfants pour leur sacrifice au cours de ce travail qui les a privés de mon affection.
- Distingués membres de jury, pour avoir accepté d'évaluer ce travail afin de nous faire profiter de vos expériences respectives.

INTRODUCTION

Lorsqu'on considère les nombreux ouvrages consacrés à l'histoire de la Côte de l'Or tant en anglais qu'en français et dans bien d'autres langues, on a l'impression que tout a été déjà dit sur cette partie de l'Afrique noire. Cependant, on se rend à l'évidence qu'il y a des questions qui peuvent encore faire objet de sujet de recherche, d'approfondissement et même de découverte quand on connaît la richesse de sa vie communautaire. Les différents compartiments de la vie en communauté de cette portion du Golfe de Guinée ont été animés tant par les hommes que par les femmes. Pourtant, cette dernière couche n'a pas bénéficié de la même attention que la précédente même si certains ouvrages généraux traitant des questions de la zone d'étude ont essayé d'en faire cas. Il s'agit à titre indicatif de *Voyage de Guinée contenant une description nouvelle & très exacte de cette côte où l'on trouve & où l'on trafique l'or, les dents d'Eléphants & les Esclaves* de William BOSMAN, *Description et récit historial du riche royaume d'Or de Guinea* de Pieter de MAREES, *Relations des Costes d'Afrique, appelées Guinée avec la description du pays, des mœurs et façons de vivre des habitants, des productions de la terre, et des marchandises qu'on en apporte, avec les remarques historiques sur ces costes* de Nicolas VILLAULT De BELLEFOND, *Les Africains. Histoire des femmes de l'Afrique noire du XIXe au XXe siècle* de Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Femmes esclaves* de Jean Michel DEVEAU pour ne citer que ceux-là.

Les femmes de la Côte de l'Or ont en effet joué d'éminents rôles dans les domaines sociopolitique, économique et religieux. Le présent travail de recherche se propose de contribuer à leur histoire en mettant un accent sur leur place dans leurs sociétés respectives.

Le présent travail de recherche prendra en compte la période allant du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle. Pourquoi avons-nous choisi cette délimitation chronologique ? Le XVI^{ème} est la période qui a révolutionné l'histoire des peuples de la Côte de Guinée inférieure. En effet, c'est au cours de cette période que ces peuples ont débuté leur mouvement migratoire. Ce siècle a aussi marqué

l'intensification des échanges commerciaux et culturels entre ces peuples et d'autres. Quant au XIX^{ème} siècle, il précède immédiatement la période coloniale en Afrique. C'est également au cours de ce siècle que l'Afrique a connu des événements importants et des changements révolutionnaires. En effet, des sources nouvelles telles que : les récits de voyageurs, de missionnaires, de commerçants, d'agents consulaires et autres fonctionnaires européens en visite en Afrique apparaissent. Aussi ont-été découvertes au XIX^{ème} siècle certaines écritures africaines comme "amharique" d'Ethiopie, "proto-saharienne", swaïli jusque-là inconnues. Ainsi, on note plusieurs écrits d'étrangers et d'Africains sur la zone d'étude.

Le cadre géographique, quant à lui, correspond à la partie de la Côte de Guinée située entre la Côte des dents et la Côte des Esclaves. La Côte de l'Or ici, est limitée à l'Ouest par le cap des Trois-Pointes, à l'Est par le cap Saint-Paul. D'après Smith, la Côte de l'or s'étendait sur environ soixante miles et commence à la rivière d'or, à trois miles à l'Ouest d'Affine, ou à douze au-dessus d'Axim, et se termine au village de Pouzi, situé à sept ou huit lieues à l'est d'Accra. L'auteur anglais indique que la Côte de l'Or comprenait tous les pays situés entre la rivière d'Ancober et le village de Pouzi. Chacune des provinces de la Côte de l'Or, selon l'auteur renfermait deux ou trois bourgs ou villages situés sur le bord de la mer dont les plus grands et peuplés étaient avancés dans l'intérieur de la région¹. La Côte de l'Or, selon Olfert DAPPER, commence au village d'Atchim et finit à celui d'Accra qui sont à 75 lieues l'un de l'autre. Quelques géographes étendent les bornes de cette côte jusqu'à la rivière Volta et même jusqu'à la rivière de Bénin². William BOSMAN renchérit et affirme que la Côte de l'Or fait partie intégrante de la Côte de Guinée ; elle s'étend sur environ trois miles à l'ouest d'Assinie ou 12 au

¹ G. Smith, 1751, *Nouveau voyage de Guinée, tome1*, pp. 231-232 (note de bas de page).

² O.DAPPER, 1989, *Objets interdits, exposition : Description de l'Afrique contenant les noms, la situation et les confins de toutes ses parties, leurs rivières, leurs villes, leurs mœurs, les coutumes, la langue, les richesses, la religion et le gouvernement de ses peuples*, p.161

dessus d'Assinie jusqu'au village de Ponni [Kpone] à 7 ou 8 miles à l'Est d'Accra³. Résumant toutes ces définitions, Deveau indique que la Côte de l'Or était bornée à l'Est par la voie royale de la Volta et correspondait quasiment aux limites du Ghana actuel⁴.

L'objectif de notre travail de recherche est de reconstituer le passé des femmes de la Côte de l'Or dans les domaines sociopolitique, économique et religieux. Dans ce cadre, nous allons exploiter les sources écrites composées des documents généraux des auteurs étrangers et africains datant du XVI^{ème} siècle au moins. L'importance des sources orales en histoire en général et en histoire africaine en particulier n'est plus à démontrer. Cependant nous ne les avons pas utilisées à cause de l'époque étudiée. Ainsi nos recherches sont plus basées sur le regard des voyageurs européens sur la femme de la Côte de l'Or au cours de la période étudiée.

Comment la femme est-elle perçue dans les sociétés de la zone d'étude ? Quelle était sa place au sein de la communauté ?

« Au commencement du monde, Dieu créa trois hommes noirs et trois hommes blancs, et autant de femmes... » Cet extrait de la légende ashanti recueillie par Bowdich en 1817, montre l'importance de la femme aux côtés de l'homme depuis la nuit des temps et son existence sur la Côte de l'Or. En Afrique précoloniale et coloniale, les femmes ont joué d'importants rôles aux côtés des hommes. On se souvient des femmes commerçantes, Reines-mères ou cheftaines et même des femmes guerrières qui ont résisté à la conquête de l'Afrique par les occidentaux. En Afrique et sous d'autres cieux, en dehors de l'étiquette du rôle de « femme au foyer » qu'on leur colle, les femmes se donnent au même titre que les hommes et même plus que ces derniers aux travaux champêtres. Pourtant, peu d'études de recherche ont été réalisées sur la place de la femme dans la société africaine en général et dans celle de la Côte de l'Or en particulier. C'est donc dans le souci de reconstituer le passé des femmes de la Côte de l'Or que nous avons intitulé

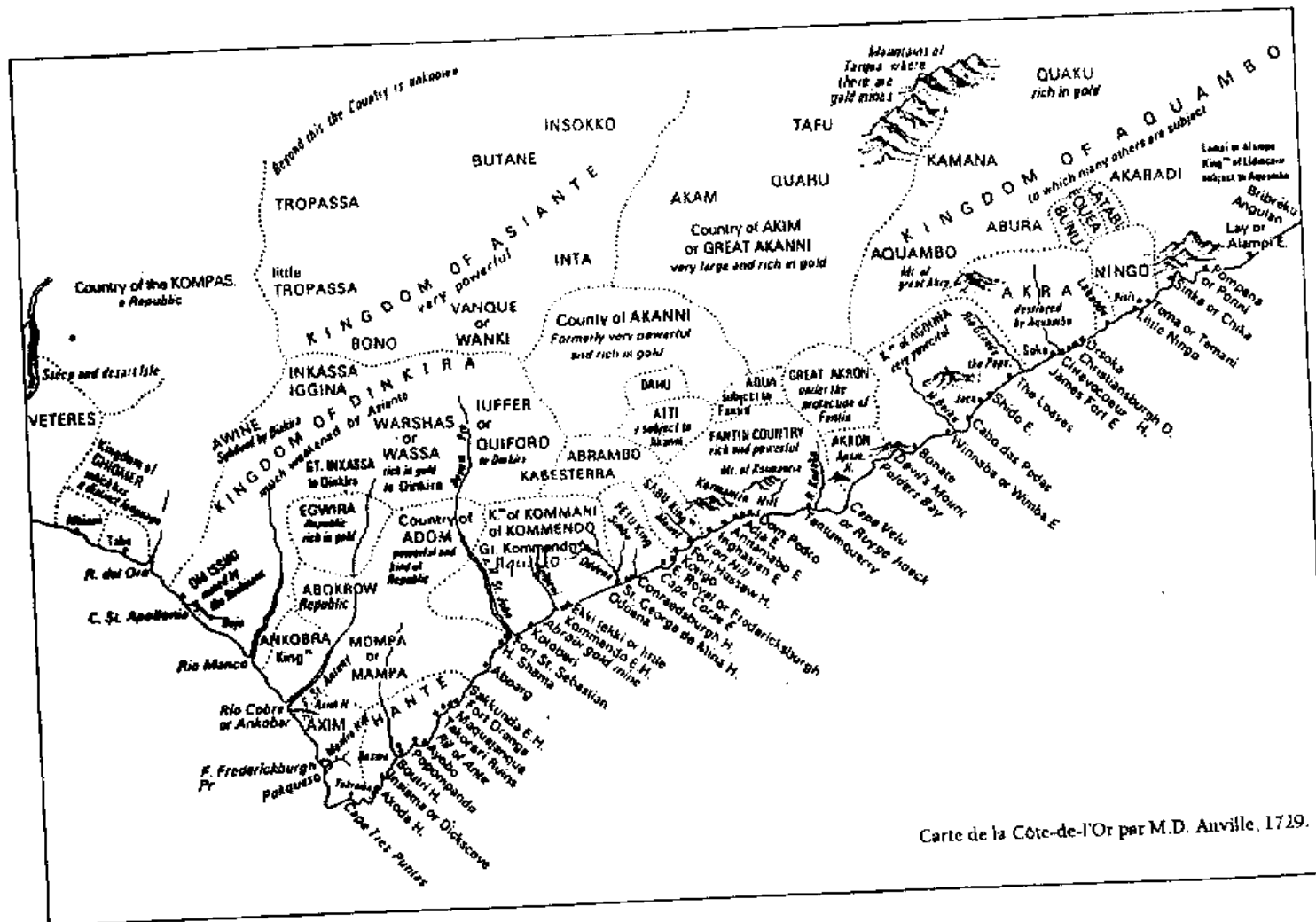
³ W. BOSMAN, 1967, *A new and accurate description of the coast of Guinea*, New York, p.4.

⁴ J.-M. Deveau, 2005, *L'or et les esclaves : Histoire des forts du Ghana du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Unesco/Karthala, 2005, p.18.

notre thème de recherche: *Contribution à l'histoire des femmes en Afrique : la condition des femmes sur la Côte de l'Or (XVI^{ème} - XIX^{ème} siècle).*

Pourquoi avons-nous choisi ce thème ? Pourquoi consacrer tout un travail de recherche à la femme ? Pourquoi la Côte de l'Or et pourquoi cette période ? Quelles démarches comptons-nous mener pour la réalisation de ce travail ? C'est à toutes ces questions que nous essayerons de répondre dans le développement de notre thème. Ce travail en effet sera réalisé essentiellement comme nous l'avons annoncé plus haut, avec les sources écrites. Il vise deux objectifs dont le premier consiste à reconstituer le passé des femmes de la Côte de l'Or. Le second objectif quant à lui se focalise sur la spécificité des femmes de la Côte de l'Or dans leur participation à la vie communautaire comparativement aux autres femmes de l'Afrique en général et de la Côte de Guinée inférieure en particulier. De ce fait, nous avons collecté beaucoup d'informations dans divers documents anciens et modernes qui ont traité le sujet de différentes manières sans pour autant aborder les spécificités concernant la place de la femme sur la Côte de l'Or. Notre première démarche est de faire l'état des lieux de la question. Elle a consisté à recenser les documents ayant un quelconque rapport avec le sujet pour recueillir l'avis de leurs auteurs sur les questions que nous abordons. Nous avons ensuite procédé à l'analyse du rôle de la femme puis sa place dans la vie communautaire de cette région. Après toutes ces étapes, nous avons procédé enfin à l'élaboration du plan et débouché sur la rédaction proprement dite de notre mémoire.

Le développement de ce thème sera axé sur trois grandes parties essentielles. Le premier axe prendra en compte le rôle social des femmes, le second mettra en exergue la participation des femmes aux activités économiques et le troisième mettra en lumière le rôle des femmes dans les activités religieuses sur la Côte de l'Or.



Source : J.M. Deveau, 2005, *l'or et les esclaves. Histoire des forts du Ghana du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Unesco/ Karthala, p.9

PREMIÈRE PARTIE : RÔLE SOCIAL DES FEMMES SUR LA CÔTE DE L'OR

Les femmes de la Côte de l'Or ont joué d'importants rôles sur le plan social dans leurs sociétés du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle. Leurs actions ont été très remarquables dans le domaine des mariages en tant qu'actrices principales de cet acte civil. Les documents que nous avons consultés nous ont bien renseigné sur leurs actions dans le tissu social. Pour développer cette partie consacrée à la place sociale des femmes de cette portion du Golfe de Guinée, nous essayerons de mettre en lumière, dans un premier temps, le traitement qui est fait aux femmes dans les mariages. Dans un second temps nous mettrons un accent sur la place qui est la leur dans la gestion du ménage et dans un troisième temps enfin leurs responsabilités dans les déviances sociales observées au cours de la période d'étude. En ce qui concerne les mariages, nous consacrerons notre plume à en énumérer les différentes sortes pour déboucher sur leur célébration. Pour ce qui est des rôles des femmes en tant que mères, nous avons jugé utile grâce aux informations contenues dans les documents, de faire la description des femmes dans toutes les dimensions de la vie puis souligner les soins qu'elles accordent aux membres de leur ménage tout en mettant un accent sur leur part de responsabilité dans l'éducation des enfants. Les dernières lignes de cette partie nous conduiront à la culture et mœurs de la Côte de l'Or et l'implication des femmes à celles-ci.

CHAPITRE I : MARIAGES

Le développement de ce chapitre sera axé principalement sur les différents types de mariages ayant existé sur la Côte de l'Or et leur célébration. Les différentes sociétés de la Côte de l'Or ont pratiquement la même conception du mariage même si on note quelques exceptions dans la pratique de cet acte. Les mariages étant en général des mariages arrangés, il y en a deux sortes : le mariage entre deux majeurs de sexes opposés d'un côté et entre un majeur et une mineure de l'autre. Les pratiques et les formalités des mariages se faisaient généralement de la même manière sur la Côte de l'Or. En effet, les candidats au mariage n'étaient pas libres de leur choix. Ils n'obéissaient qu'à la volonté de leurs parents. Les garçons, à l'âge de dix ou douze ans étaient placés sous la responsabilité de leurs pères. Ces derniers leur apprenaient leurs activités. Les fruits de leurs efforts revenaient à leurs pères. Lorsqu'ils devenaient majeurs, il revenait aux pères de leur trouver une femme. En effet, un père qui juge son fils capable de gérer un foyer, se lance dans la recherche d'une femme pour celui-ci.

Les fiançailles se font avec peu de cérémonie. Un père, qui voit son fils en état de pourvoir à sa subsistance, ne tarde guère à lui chercher une femme, lorsque le jeune homme n'a pas déjà pris ce soin lui-même. Les parties se conviennent-elles ? Le père s'adresse aux parents de la fille, et règle avec eux le prix qu'ils en veulent tirer⁵.

L'avis des jeunes filles dans le choix de conjoints était généralement sans importance et elles étaient tenues d'obéir au choix de leurs parents. A ce propos, le Hollandais Pieter de Marees, s'étonne de ce que le père choisisse une épouse pour son fils sans lui demander son avis : *On ne demandait pas plus l'avis de la fiancée, car tout tournait autour de la dot qui, plus importante que la personnalité ou les goûts des intéressés, était payée en or.*⁶ Mais ayant un avis contraire à celui de de Marees, Guillaume Bosman qui connaît l'Afrique pour y avoir séjourné de 1688 à 1702 dans les forts de la West Indian Company (WIC) de la Côte de l'Or parle de

⁵ A. Prévost, 1747, *Histoire générale des voyages, tome 5*, p.200.

⁶ Cité par Deveau, 2005, *Op. Cit.*, p.53.

l'inclination réciproque entre les candidats au mariage : *Lorsqu'un homme a de l'inclination pour une fille, il n'a qu'à aller trouver son père ou sa mère ou un des plus proches parents, pour la leur demander en mariage, et il n'y a presque jamais de refus, si la fille a l'inclination*⁷.

A la lumière des avis des deux auteurs, les candidats au mariage ne se déclaraient jamais l'un à l'autre leur amour. Dans le premier cas, c'est le père du futur époux qui se met non seulement à la place de son enfant mais aussi aborde les parents de l'épouse et non l'épouse même. Il ne demande pas non plus l'opinion de son fils sur le choix qu'il opère pour lui. L'inclination de l'homme pour la femme ici est absente. Dans le second cas par contre, même si on peut remarquer que l'époux n'aborde pas directement la fille, on peut retenir néanmoins le consentement des deux futurs mariés surtout celui de la jeune fille avant la célébration du mariage. Nous pouvons aussi dire que le mariage ici est d'abord une affaire de familles. En effet, les deux familles pourraient se connaître et chercheraient à consolider leurs liens d'amitié par l'union de leurs enfants. En tout cas, en Afrique généralement, le mariage n'est jamais la seule affaire des deux époux mais de toutes les familles impliquées. Cet espace géographique est un terreau fertile pour la polygamie. En effet, les hommes pouvaient s'allier au nombre de femmes que leurs moyens leur permettaient d'avoir. Aussi se souciait-on peu du jeune-âge des candidats à cet acte de grande portée.

Il y avait le mariage des mineures qui est une autre forme de mariage à la Côte de l'Or. Ce mariage se célébrait entre un majeur et une mineure.

Les mariages d'enfants existaient également et, cela va sans dire, se déroulaient sans le consentement des intéressés. Lorsque la fiancée était trop jeune (entendons impubère), elle retournait chez ses parents jusqu'au jour où le mariage pouvait être consommé.⁸

Cette forme de mariage existait aussi à Juda (Ouidah). Mais ici, les parents pouvaient changer d'avis et marier leur fille à un autre qui répondait plus à leur aspiration qu'au premier.

⁷ G. Bosman, 1705, *Voyage de Guinée*, Marchand Libraire, p.202.

⁸ J.-M. Deveau, 2005, *Op. Cit*, p.54.

Lorsque la fille accordée n'est pas en âge d'être mariée, le futur époux la laisse dans la maison de ses parents sans lui rien donner (sans rien lui donner), et sans que cela empêche les parents de la donner à un autre, s'il se présente quelqu'un qui soit plus de leur goût que celui à qui ils l'avaient promise⁹.

Ce type de mariage n'était pas sans raison. Bosman qui connaît les raisons de ce type de mariage renseigne que d'un côté, les jeunes garçons pouvaient se marier quel que fût leur âge pourvu qu'ils eussent les présents pour les prestations matrimoniales. Dans ce cas, les enfants dont les parents disposaient de grands moyens se mariaient plus jeunes. D'un autre côté, ce mariage qui était l'établissement ou le renforcement des relations d'amitié entre certaines familles, intervenait dès la naissance des enfants. C'était aussi une marque de reconnaissance envers une personne ou une famille pour avoir bénéficié d'un service de cette dernière. La dot de ce mariage se limitait à une cérémonie fort simple au cours de laquelle les parents acceptaient d'unir leurs enfants. De ce fait, les enfants se mariaient sans connaître le sens du mariage. Beaucoup ne découvraient le sexe qu'après le mariage. Voici la description de la célébration de ce mariage faite par Jean Barbot rapportée par Deveau :

Lorsque arriva le jour du mariage, toutes les parentes s'assemblèrent dans la maison de la jeune femme où régnaient une ambiance de liesse et l'assourdissant vacarme de leurs instruments. Elles dansèrent de manière lascive, après quoi elles parèrent la fiancée de bijoux d'or dans les cheveux, sur les bras, le cou les pieds. Ceci fait, le fiancé déclara au prêtre ou féticheur qu'il prenait cette femme comme épouse. A la nuit il la conduisit chez lui et la plaça dans son lit, entre deux femmes choisies parmi ses amies pour empêcher le fiancé de consommer le mariage, eu égard au jeune âge de la fillette. Cette précaution dura trois jours, après quoi, il la ramena chez son père en attendant qu'elle soit d'âge à consommer le mariage.¹⁰

Les mariages se célébraient avec peu de cérémonies et de dépenses sur la Côte de l'Or. En dehors de leur caractère sobre, ils étaient symboliques et limités au strict minimum de dépenses. Les habitants de la Côte de l'Or ne considéraient pas les mariages comme fête. De

⁹ Des Marchais, *Op. Cit*, p.223.

¹⁰ Cité par J.M. Deveau, 2005, *Op. Cit*, p.54.

quoi étaient constitués les présents de la dot ?

L'épouse n'apporte que son corps à son mari, et l'époux n'est pas aussi obligé de faire de grandes dépenses, mais seulement de payer les frais de noces, qui constituent d'un peu d'or, du vin, de l'eau de vie, d'un mouton pour les parents et d'un habit neuf pour l'épouse. Il tient un compte fort exact de tous ces frais, afin qu'en cas où sa femme le prit en aversion et l'abandonnât, il pût exiger la restitution de la dépense...¹¹

Deveau raconte que les jeunes filles faisaient des économies grâce aux ouvrages qu'elles réalisaient. Il indique en effet que les filles ne restaient pas inactives dans leur jeunesse mais faisaient des ouvrages qu'elles vendaient et confiaient l'argent à leurs mères en attendant le jour du mariage¹². D'après Des Marchais, il y a des endroits où les filles n'ont de pagnes que lorsque ceux qui les épousaient leur en donnaient¹³. On comprend à la lumière des propos de l'auteur que la dot était composée des pagnes pour la jeune épouse. Les mariages se célébraient parfois devant un chef religieux ou prêtre qui faisait office d'état civil. Ce dernier donnait des fétiches aux époux et faisait jurer à l'épouse d'aimer son mari et de lui être fidèle. Aucune exigence de fidélité n'était faite à l'époux qui ne promettait que d'aimer sa femme : *On appelle un prêtre des fétiches, pour recevoir le serment des jeunes époux. La fille promet d'aimer son mari et de lui être fidèle. Le jeune homme promet d'aimer sa femme, sans toucher à l'article de la fidélité*¹⁴.

Chaque partie est maîtresse de ses biens. Mais les mariés s'entendent sur la charge qui revient à chacun quant aux dépenses liées au foyer. La femme n'hérite rien de son mari quand celui-ci venait à mourir. Il en est de même pour l'homme. Aussitôt après le décès de l'un ou de l'autre, ses parents prennent possession de tous ses biens. La veuve est ainsi chassée avec ses enfants de la maison de son mari et si elle était encore jeune se remariait ou se mettait au service

¹¹G. Bosman, , 1705, *Op. Cit*, p.202.

¹²J.-M. Deveau, 2005, *Op. Cit*, p.58.

¹³J.-B. Labat, *Voyage du chevalier des Marchais en Guinée, Isles voisines, et Cayenne, fait en 1725, 1726 et 1727*, tome 1, p.330.

¹⁴ A. Prévost, 1747, *Histoire générale des voyages*, tome 5, p.200.

des gens aisés. Certaines veuves se livraient à la prostitution.¹⁵

Pour les successions qui sont la plupart de nos procès, jamais cela n'arrive parmi eux, étant toujours le plus proche parent qui héritent à l'exclusion des femmes et enfants qui n'en ont rien, et quelques fois sont obligés de servir pour gagner leur vie, quoi que le père fut fort riche, ce qui fait pitié [...] Les femmes se remarient, ou si elles sont jeunes, se prostituent, ou se font servantes des nobles qui sont tous marchands, et les plus riches du pays...¹⁶

Les enfants dans ce pays de la Guinée n'héritaient rien de leurs parents à leur décès. En effet, l'héritage du défunt passe dans les mains des enfants de sa sœur aînée. C'est donc un héritage matrilineaire. Voici comment Bosman définit la matrilinearité :

Les enfants du frère ou de la sœur sont les véritables et légitimes héritiers ; en sorte qu'un garçon qui est l'aîné de la famille, hérite des biens du frère de sa mère, ou de ceux de son fils, s'il en a un, et la fille aînée hérite des biens de la sœur de sa mère, ou de ceux de sa fille si elle en a une¹⁷.

Pourquoi cette option de la matrilinearité dans cette société quand on sait que la plupart des sociétés traditionnelles ouest-africaines sont régies par la patrilinearité ? Si ces dernières adoptent la patrilinearité pour s'assurer que le prince héritier du trône est de sang royal, la raison de l'option de la matrilinearité chez les peuples de la Côte de l'Or en est tout à fait le contraire. Pour les habitants de la zone étudiée, la certitude que le prince héritier de la couronne royale est de sang royal réside dans la matrilinearité car l'appartenance maternelle ne saurait être doutée.

Les hommes n'habitaient jamais avec leurs femmes. En effet, après un laps de temps passé ensemble, le mari pourrait quitter son épouse et ne lui accorderait aucune attention particulière jusqu'à ce qu'elle devienne mère. Les femmes de la Côte de l'Or subissent des exclusions. Ces exclusions sont de trois ordres. Premièrement lorsqu'une femme est en menstrues, on la renvoie de la maison et il ne lui est pas permis d'entrer dans d'autres maisons. Une petite case lui est

¹⁵ , G. Bosman, 1705, *Op. Cit*, pp. 205-205.

¹⁶ J.-B. Labat, tome 1, pp. 371-372.

¹⁷G. Bosman,, 1705, *Op. Cit*. p.207.

construite en dehors de la maison où elle passe son temps d' « impureté » qui dure six jours. La seconde période d'exclusion est celle de la grossesse. Au cours de cette période, son mari la quitte et ne revient qu'après qu'elle ait accouché. Elle ne bénéficie pas de tendresse au cours de cette période prénatale de la part de son mari. Deveau écrit qu'après avoir passé la première nuit, il était fort probable que la jeune femme fût mise au travail et ne reçût plus qu'une attention distraite avant de devenir, peut-être un jour la favorite¹⁸. Bosman qui a assisté aux cérémonies traditionnelles de grossesse estime que lorsqu'une femme devient enceinte, elle reçoit beaucoup d'honneur de son mari, et si c'est la première fois, on fait de riches offrandes aux divinités, afin qu'elle accouche heureusement. Il ajoute qu'aussitôt qu'on est assuré qu'elle est enceinte, on la mène sur le bord de la mer pour la laver ; mais elle est suivie le long du chemin par un grand nombre de garçons et de filles, qui la huent et lui jettent toute sorte d'ordures jusques à ce qu'elle soit arrivée sur le rivage, alors on la plonge dans la mer, et on la lave¹⁹. Le troisième cas d'exclusion des femmes était causé par une quantité prodigieuse de maternité. En effet, lorsqu'une femme donnait naissance à dix enfants, elle était séparée de son mari pour passer un an hors de son foyer. Elle n'y retournait qu'après des cérémonies. Le dixième enfant était considéré en général dans les sociétés africaines comme un enfant sorcier et pourrait causer la mort de ses parents. Mais au cours de son séjour de séparation, elle était entourée des soins ordinaires dont elle avait droit. Bosman qui a passé beaucoup de temps sur cette côte, a vu cette pratique au pays d'Ante :

Lorsqu'une femme a eu dix enfants dans le pays d'Ante, il faut qu'elle soit séparée de son mari et qu'elle demeure un an entier dans une petite hutte, où on lui fournit tout ce qui lui est nécessaire, et lorsque l'année est finie, et qu'on a observé les cérémonies accoutumées, dans de semblables occasions, elle retourne avec son mari , et vit comme auparavant ²⁰.

¹⁸ J.-M. Deveau, 2005, *Op. Cit*, p.55.

¹⁹ G. Bosman, 1705, *Op. Cit*, p.211.

²⁰ Bosman, 1705, *Op. Cit*, p.212.

A la naissance, on donne aux enfants trois prénoms après que le prêtre les ait consacrés aux divinités. On leur donne le nom du jour de la semaine où ils sont nés. Les filles portent les prénoms de leurs deux grand-mères et les garçons ceux de leurs deux grands-pères. Ils portent d'autres noms qui déterminent le rang qu'ils occupent parmi leurs sœurs et frères à leur naissance. Ces noms sont donnés aux enfants dont les mères ont plus de six enfants. A titre d'exemple, on peut les appeler sixième, septième, huitième etc. Smith qui se veut plus explicite dit que lorsqu'un enfant vient au monde, ils (les parents) lui donnent un nom, qui est généralement pris du jour auquel il est né, jusqu'au septième enfant de la même mère, qui est appelé le septième, et s'il en vient davantage, on le nomme, le huitième, le neuvième, etc. Ils leur donnent, en outre, d'autres noms, par lesquels ils les distinguent d'entre eux²¹. Devenues mères, les femmes doivent désormais faire face aux exigences du foyer.

²¹ W. Smith, 1972, *Nouveau voyage de Guinée*, seconde partie, p.34.

CHAPITRE II : FEMMES EN TANT QUE MÈRES

Sur la Côte de l'Or comme partout ailleurs dans le monde, les femmes ont une importance capitale dans la société. Ainsi, elles participent activement aux côtés des hommes à la gestion du foyer. Cependant, elles sont toujours reléguées au second rang parfois sans considération aucune de la part des hommes dans quelque civilisation que ce soit. Les femmes de la Côte de l'Or ne font pas exception à cette discrimination malgré leur participation active aux côtés des hommes notamment dans la gestion du foyer. Le développement de ce chapitre vise la participation des femmes aux affaires du foyer, aux côtés de l'homme. Ainsi, il consistera à mettre en exergue les soins dont elles entourent leurs maris, l'instruction qu'elles donnent à leurs enfants puis la gestion des affaires courantes du foyer. Mais avant, il importe de faire la description physique de ces femmes. Les femmes de la Côte de l'Or sont belles de figure. Elles se distinguaient des femmes des côtes africaines. Elles ont une taille moyenne en général et une forme bien bâtie. Préoccupées par leur propreté tant corporelle qu'environnementale, elles entretiennent soigneusement leurs dents et leurs cheveux. Bosman²² faisant la comparaison écrit qu'elles sont beaucoup plus préoccupées à se parer que les hommes de même plus que les femmes européennes. Elles ont, continue l'auteur, l'adresse de boucler fort joliment leurs cheveux et de les orner de fétiches, de corail, et de queues d'éléphant, elles portent, ajoute-t-il, au cou des chaînes d'or et de très beaux corails, outre dix ou douze petits colliers blancs fort jolis d'or, qu'elles ont en quantité aux bras, et aux jambes et tour du corps.

Les jeunes filles, à l'image de leurs mères, sont propres et galantes. Elles prenaient soin de leur corps et gardaient leurs dents toutes blanches grâce à une plante particulière qui se cultivait sur la Côte de l'Or. Les femmes se distinguaient aussi par leur manière de s'habiller. Leurs habits ne descendent pas jusqu'aux pieds mais s'arrêtent aux jambes laissant transparaître leur corps. Les femmes des hommes de distinction en particulier se paraient des bijoux en or, en

²² Bosman, G., 1705, *Op.Cit*, p.91.

soie et en ivoire. D'une grande finesse, les femmes réalisent avec adresse leurs ouvrages. Elles aiment leur maisonnée notamment leurs maris et leurs enfants et participent activement à la vie économique de leurs foyers :

Les femmes le long de cette côte sont bien faites, les unes plus petites, les autres plus grandes, grasses, embonpoint, surtout les filles ont un soin tout particulier de leurs dents et de leurs cheveux. L'esprit est fin, adroit, simple, et engageant, elles sont toutes portées à l'avarice infiniment plus que les hommes, fort sobres et attachées au ménage, et à leur maison, aimant la fate, et voulant paraître, mais surtout fort adonnées à la luxure, vice qu'elles sucent avec le lait, jouant toutes nues pêle-mêle avec les garçons aussi tous nus, jusques à l'âge de sept à huit ans...²³

Voici comment Des Marchais les décrit :

La taille ordinaire des femmes est médiocre, bien prise, et quoiqu'elles paraissent délicates, elles sont réellement très fortes et d'un bon tempérament ; elles sont naturellement sobres et fort attachées à leur ménage ; elles ont l'esprit fin, adroit, vif, engageant, elles aiment le plaisir (elles sont avares et vendent bien chères leurs saveurs aux Européens). Elles n'oublient rien pour plaire ; elles d'une extrême propreté : elles courent se baigner dès qu'elles sont levées, après quoi, celles qui ne sont pas obligées à travailler, passent un tems (temps) considérable à se blanchir les dents, à se peigner, à tresser leurs cheveux et à les orner de rubans ou de ménilles, elles se peignent le front, les sourcils et les joues. La plupart se font faire de petites incisions à côté des oreilles et des tempes, afin d'y faire venir de petites tumeurs qu'elles peignent de diverses couleurs. Elles portent des pendants d'oreilles, des colliers, des bagues, des bracelets de corail, de rassade ou de ménilles d'or, et quand elles ont des miroirs, elles les consultent assidument et sont aussi long-tems à s'y regarder²⁴...

Elles se distinguaient aussi par leur habillement. En effet, elles portaient une robe faite de la même manière que celle des hommes. Elles portaient en dehors de la ceinture autour du corps, une bande de cuir ayant des pochettes où elles mettaient leurs couteaux, bourses, trousseaux de clefs qu'elles gardaient. Cet habit est celui qu'elles portaient à la maison.

²³Villault de Bellefond, *Relations des Costes d'Afrique appellées Guinée avec la description du pays et façons de vivre des habitants, des productions de la terre, et marchandises qu'on en apporte, avec les remarques historiques sur ces costes fait en 1666 et 1667*, Paris, p.324.

²⁴J.-B. Labat, tome 1, *Op.Cit*, pp.323-324.

Lorsqu'elles allaient à une visite ou à une invitation, elles se lavaient tout le corps puis portaient une espèce de chemise qu'elles serraient avec une ceinture. Elles mettaient par-dessus une autre pièce de toile attachée au dessus de leurs seins en forme de jupe puis ajoutaient sur le tout une robe d'étamine qu'elles retroussaient sous le bras. Elles prenaient grand soin de leur tête. De ce fait, elles tressaient leurs cheveux et les embellir de nœuds de ruban tout autour de la tête et les frottaient d'huile de palme. Elles se grattaient souvent la tête avec un petit peigne à deux dents. Elles se faisaient des incisions sur le front et vers les oreilles et des raies blanches au dessous des paupières. Elles se remplissaient le visage et les seins des piqures et des taches et portaient des pendants d'oreilles et des bracelets aux jambes²⁵. Villault indique que les filles se lavaient dès leur réveil et entretenaient leurs cheveux. Il souligne que leurs cheveux étaient deux fois plus longs que ceux des hommes.²⁶

Les hommes et les femmes de cette côte ont une grande mémoire qui leur permettait de garder tout ce qu'on leur disait jusque dans le moindre détail : *Ils ont la mémoire excellente ; quoiqu'ils ne sachent ni lire ni écrire, ils n'oublient jamais rien, ils ne se trompent jamais dans leur compte*²⁷...D'une grande acuité, les femmes prennent bien soin de leurs maris et sont tendres envers leurs enfants. Ayant une parfaite maîtrise de l'art culinaire, leurs maris ne connaissaient guère de retard à la table. Elles étaient aussi préoccupées par la propreté corporelle de leurs maris : *Les femmes tressent la barbe de leurs maris et y enfilent des pierres d'aigris ou la parent de menilles d'or*²⁸. Elles sont d'excellentes danseuses. Elles aiment la danse et ne rataient aucune occasion pour exprimer leur joie.

Elles ont une étrange passion pour la danse : dès qu'elles entendent battre le tambour, ou jouer de quelque instrument, leur corps est si fort ému par ce son, qu'elles ont peine à se tenir en repos, lors même qu'elles ont un enfant dans le ventre et un autre à la mamelle. Elles s'attachent

²⁵ Bosman, *Op. Cit*, pp. 298-299.

²⁶ Villault de Bellefond, 1666 et 1667, *Op. Cit*, p. 229.

²⁷ J.-B., Labat, *Op. Cit*, tome 1, p.327.

²⁸ Cité par J.-B. Labat, tome 1, *Op. Cit*, p.318.

des sonnettes aux jambes pour faire du bruit en dansant. Leurs instruments les plus communs sont une caisse faite d'un tronc d'arbre. Ils savent aussi carillonner avec des clochettes et jouer d'une espèce de guitare composée d'un bois et de six cordes. Elles dansent d'ordinaire deux à deux et font mille singeries, se donnant des coups sur les épaules avec une queue de cheval ; laissant tomber quelque méchant torchon, qu'elles jettent en l'air d'un coup de pied et le ramassent avec les mains avant qu'il tombe²⁹.

C'étaient aussi des femmes vigoureuses. Elles accouchaient facilement sans grandes dépenses et sans le moindre cri de douleur d'accouchement : *Les femmes mêmes ont une force et un courage surprenant, elles accouchent sans donner aucune marque de douleur...*³⁰. Après l'accouchement, elles se reposent pendant quelques heures et vaquent à leurs occupations quotidiennes. Le voyageur Hollandais Bosman, qui s'est trouvé par hasard un jour auprès d'un lieu où une femme d'un Nègre était en travail d'enfant, témoigne qu'on ne lui entendit point faire de plainte, même au plus fort de la douleur. Il a fait aussi remarquer que ce travail ne dure qu'un quart d'heure et qu'il a vu le même jour cette femme sur le bord de la mer, où elle allait se laver tout comme si de rien n'était. Pour soulager un temps soit peu leur douleur, on leur servait unealebasse de bouillie de maïs ou du riz³¹. Sans avoir besoin de nourrice, elles allaitaient leurs nouveaux nés qu'elles portent au dos jusqu'à sept ou huit mois. Les enfants tètent pendant deux ou trois ans, et après cela, s'ils peuvent marcher, ils sortent de la maison, et vont où il leur plaît ; s'ils ont faim, la mère leur donne un morceau de pain³² sec et les envoie dehors ; ils peuvent aller où ils veulent, même sur le bord de la mer pour apprendre à nager, sans que la mère ou quelque personne y prenne garde.³³ Les mères s'occupent de l'éducation des enfants jusqu'à l'âge de douze ans. Lorsque ces derniers ont dix ou douze ans, les femmes ont en charge l'instruction des

²⁹ O. Dapper, 1686, *Description de l'Afrique*, p.195.

³⁰ Villaud de Bellefond, *Op. Cit.*, p.319.

³¹ Il s'agit certainement ici de variétés de riz appartenant à l'espèce oryza.

³² Il s'agit du pain fait à base de millet.

³³ Bosman, 1705, *Op. Cit.*, p.128.

filles et les hommes celle des garçons. De ce fait, les hommes apprenaient aux garçons leurs métiers notamment la pêche et l'agriculture. Les femmes de leur côté, préparent leurs filles à la vie conjugale notamment. En effet, elles ont en charge d'apprendre à ces dernières leurs ouvrages. Outre les travaux de ménage, les femmes exerçaient plusieurs autres activités. Au nombre de celles-ci, nous pouvons citer l'agriculture qu'elles pratiquent au même titre que les hommes voire plus que ces derniers. Ensuite, vient l'artisanat qui est une spécialité des femmes de notre zone d'étude.

Il y a enfin le commerce dont les femmes détiennent le monopole. Nous y reviendrons plus amplement pour montrer la contribution des femmes à ces différentes activités. La plupart des femmes travaillent pour leurs maris. Certains hommes passent leur temps à boire du vin en laissant les charges du foyer à leurs femmes. D'autres exploitent leurs nombreuses femmes et vivent aux dépens d'elles. Certains hommes surtout les pêcheurs et les paysans par contre, s'occupent bien de leurs femmes et de leurs foyers. Il en est de même pour les rois et ceux qui ont des moyens mais qui avaient un nombre raisonnable de femmes. Leurs femmes sont bien traitées et exemptes de tout travail. Les femmes ont aussi en charge de former leurs filles à ces métiers dont elles ont la maîtrise. On peut donc remarquer que ces activités, plus particulièrement l'agriculture qui, sous d'autres cieux, relève de la compétence des hommes n'en est pas une à la Côte de l'Or au cours de la période d'étude. En dehors de ces activités, les femmes ont la responsabilité d'instruire leurs filles aux réalités du foyer. La première situation d'apprentissage de cette formation est l'art culinaire. Conscientes que la paix du foyer en Afrique passe par la restauration à l'heure du chef de ménage, les mères forment leurs filles à la cuisine pour que rien n'échappe en cette matière une fois qu'elles seraient sous le toit conjugal. Cette formation consiste pour les jeunes filles à assister leurs mères à la cuisine :

On apprend encore aux filles à avoir soin de leurs hardes quand elles en ont et de celles de leur père et mère, et surtout, que le boire et manger de leur père soient prêts à l'heure. C'est ainsi qu'on les accoutume à servir avec ponctualité les hommes qui les

(achèteraient) pour en faire les femmes.³⁴

Les jeunes filles sont aussi instruites à faire les transactions au marché. Cette situation d'apprentissage qui vise la maîtrise de la monnaie, a pour objectif la gestion des finances du foyer par celles-ci afin de ne pas faire de dépenses inutiles. Elles apprennent également à bien ranger les habits. Les habitants de la Côte de l'Or attachent beaucoup de prix à leurs vêtements et n'aiment pas les voir dispersés çà et là. Rien de tout ce qui participe à la réussite du foyer n'est occulté au cours de ces apprentissages. Le Chevalier des Marchais a fait observer que quand un enfant a dix ou douze ans, si c'est une fille, la mère a soin de l'instruire à tenir la maison bien propre, à piler le riz, à écraser le maïs, à faire le pain et la cuisine, à aller vendre et acheter au marché, à faire des paniers et des nattes ; elles sont fort adroites dans ces sortes d'ouvrages³⁵. La seule chose qu'elles n'enseignent pas à leurs filles est l'éducation sexuelle qui est un sujet tabou à la Côte de l'Or.

Les femmes de cet espace géographique ont une autre qualité. Elles sont sobres dans la gestion des finances et vivres du foyer. En effet, elles font preuve de modestie dans la gestion des provisions journalières du foyer en sorte qu'il n'y ait aucune dépense inutile. Elles gagnent par conséquent le cœur de leurs maris qui leur confient les revenus issus de leurs activités. Loin de trahir la confiance en elles placée par leurs maris, elles font montre de gestionnaires de talent. A ce sujet, Des Marchais écrit que les hommes s'occupent au négoce, à faire du vin de palme, pêcheur, chacun suivant son génie, dont ils mettent le profit entre les mains des femmes, qu'elles ménagent, de telle façon, que jamais elles ne font la moindre dépense inutile : aussi tous les soirs elles vont dans une petite chambre qui leur sert de grenier, prendre pour le lendemain autant de blé, qu'elles jugent leur être nécessaire pour la maison³⁶.

Les femmes du roi compte tenu de leur rang avaient des attitudes particulières. Elles ne

³⁴ J.-M. Labat, *Op. Cit*, tome, p.322.

³⁵ Des Marchais, tome 1, *Op. Cit*, p.323.

³⁶ Villault, *Op. Cit*, pp. 245-246.

rataient aucune parure pour séduire le cœur du roi puisqu'elles avaient pour devoir de prendre et de divertir ce dernier :

Quand elles sortent, des esclaves les portent, elles sont superbes jusques au dernier point, tout leur soin consiste à divertir le roy. Quelques unes lui tiennent compagnie dans la salle, et toutes se tiennent bienheureuses de le laver le matin et l'ajuster, ayant des serviteurs qui soignent au reste de la maison. Lorsqu'elles l'ont accommodé, elles se peignent et ajustent leurs cheveux diversement, elles sont toujours bien vêtues, et quelquefois tellement parées d'ouvrages d'or, que l'on ne sait comment elles peuvent les porter.³⁷

Les princesses et les filles des hommes de distinction s'habillaient aussi de la même manière que les reines. C'est la conclusion à laquelle est parvenu Villault en écrivant que les femmes et les filles des rois et marchands ou nobles du pays étaient si fort chargées de bagues d'or surtout quand elles allaient aux cérémonies de réjouissance. Elles pouvaient en porter jusqu'à vingt et vingt cinq macs d'or. Il en était de même de leurs époux. Ceux-ci pouvaient en être chargés jusqu'à trente et quarante macs d'or³⁸

Mais les femmes de cette partie de l'Afrique noire avaient également leurs faiblesses. Elles s'adonnaient au vin et aux boissons fortes au même titre que les hommes. Elles n'étaient pas fort fécondes même si on trouvait rarement parmi elles des stériles. Ainsi, elles se limitaient à quatre ou cinq enfants³⁹. Elles étaient aussi avares et aimaient tromper leurs maris surtout avec les Européens. Pourquoi un tel acte ? Les pages suivantes nous édifierons.

³⁷ *Ibid*, pp. 336-337.

³⁸ *Ibidem*, p. 394.

³⁹ *Ibid*, pp.223-225.

CHAPITRE III : CULTURE ET MŒURS DE LA CÔTE DE L'OR

Les populations de la région d'étude comme tout peuple au monde ont leurs cultures et leurs mœurs. Ainsi, de la naissance à la mort, ces habitants se distinguaient par leurs pratiques. L'une de leurs caractéristiques est la polygamie. Comme nous l'avons mentionné dans les chapitres précédents, la Côte de l'Or est un pays où dominait la polygamie. En effet, un homme peut avoir le nombre de femmes que ses moyens lui permettent d'avoir et le nombre varie selon le rang social des hommes, leur richesse étant le plus grand nombre de femmes, d'enfants et d'esclaves :

Quoique chaque Nègre puisse prendre autant de femmes qu'il est capable d'en nourrir, il est rare que le nombre aille au-delà de vingt. Ceux mêmes qui en prennent le plus, se proposent moins le plaisir que l'honneur et la considération, parce que la mesure du respect entre les Nègres est le nombre de leurs femmes et de leurs enfants. Ordinairement il monte depuis trois jusqu'à dix, sans compter les concubines, qui sont souvent préférées aux femmes, quoique leurs enfants ne passent pas pour légitimes. Quelques riches marchands ont vingt et trente femmes. Mais les rois et les grands gouverneurs en prennent jusqu'à cent.⁴⁰

Les hommes avaient un certain nombre de tabou envers leurs femmes. En effet, ils n'habitent point avec ces dernières dans la même case. Ils avaient pour ce fait leur demeure séparée de celle de leurs épouses. Le passage de la nuit auprès du mari comme nous l'avons déjà dit était rotatif et l'époux avait le choix de faire appel à celle qui lui plaisait : *Afin de ménager la tranquillité de ce harem, chaque épouse vivait dans une case séparée dont l'ensemble formait un isolat limité par une barrière suffisamment haute pour en préserver l'intimité*⁴¹.

Lorsqu'une femme a ses pertes mensuelles, elle doit sortir de sa maison et n'y point rentrer pendant six jours. Pendant ce temps, elles sont considérées comme impures ou souillées et sont objets de répugnance et de dégoût. Elles passent ces six jours dans de misérables huttes

⁴⁰ Bosman et Barbot cités par Prévost, *Op. Cit.*, p.201.

⁴¹ De Marees, cité par Deveau, *Op. cit.*, p. 56.

qui sont construites un peu hors de la localité : quelques pieux fichés en terre auxquels sont attachées des branches de palmier, simplement recouvertes de feuilles de bananier.⁴²

Les maris se gardaient aussi de faire l'amour avec leurs femmes au cours de la période post natale. Cette période d'interdit durait trois mois : *Pendant les trois mois qui suivaient l'accouchement, les époux s'abstenaient de tout rapport*⁴³.

La femme enceinte ici, était entourée de soins particuliers. Si c'est sa première grossesse, on offrait des présents aux divinités tutélaires pour qu'elle puisse accoucher heureusement. Une cérémonie était organisée à cet effet : *Une femme enceinte est extrêmement respectée dans la famille et traitée par son mari avec des attentions extraordinaires. Si c'est son premier fruit, on fait de riches offrandes au Fétiche pour sa délivrance*⁴⁴. Les voyageurs européens sont unanimes quant au courage et vigueur des femmes pendant et après l'accouchement. Les femmes de la zone d'étude d'après les auteurs, accouchaient sans le moindre cri de douleur et se vaquaient aussitôt après la délivrance à leurs préoccupations habituelles :

Le travail ne dure pas ordinairement plus d'un quart d'heure, et ce n'est accompagné d'aucun cri ni d'aucune autre marque de douleur. Aussitôt que la femme est délivrée, on lui présente un breuvage composé de farine de maïs (maïs), d'eau, de vin de palmier, et d'eau de vie avec du poivre de Guinée. On prend soin de la couvrir ; et dans cet état, on la laisse dormir trois ou quatre heures. Elle se lève ensuite, elle lave son enfant de ses propres mains, et perdant l'idée de sa situation, elle retourne à ses exercices ordinaires avec ses compagnons⁴⁵.

des Marchais estime pour sa part que les femmes adoptaient cette attitude par obligation culturelle :

Les femmes même ont une force et un courage surprenant, elles accouchent sans donner aucune marque de douleur, ce n'est pas qu'elles n'en ressentent comme toutes les autres femmes. Mais c'est par grandeur d'âmes qu'elles n'en témoignent rien, elles seraient déshonorées pour toujours si elles avaient jetté (jeté) quelques

⁴² Bonnat cité par Deveau, p. 57.

⁴³ Deveau, *Op. Cit*, p.57.

⁴⁴ Bosman, cité par Prévost, p. 202.

⁴⁵ Prévost, *Op. Cit*, p.203.

cris. Elles mettent paisiblement leurs enfants au monde, on ne sait qu'une femme a accouché que quand on entend les cris de l'enfant⁴⁶.

Rapportant les propos d'Artus, Prévost raconte qu'au moment de leur naissance, on lavait les enfants dans la mer ou dans des rivières et on les enveloppait d'une pièce d'étoffe puis on les plaçait sur une natte⁴⁷. Les mères allaitaient leurs progénitures au lait maternel jusqu'à l'âge de quatre ans. Elles les portaient au dos jusqu'à sept ou huit mois. A partir de cet âge, les enfants pouvaient aller à quatre pattes. Ainsi commence l'enfance. Selon la plupart des voyageurs, les parents n'accordaient pas beaucoup d'attention à leurs enfants. Ils estiment que les enfants étaient abandonnés à eux-mêmes et vont là où il leur plaît sans aucune attention parentale. Certains écrivent que ni leur sécurité ni leur nourriture ne préoccupaient personne. C'est le cas de Bosman qui écrit :

Ils têtent pendant deux ou trois ans, et après cela, s'ils peuvent marcher, ils sortent de la maison, et vont où il leur plaît ; s'ils ont faim, la mère lui donne un morceau de pain sec et les envoie dehors ; ils peuvent aller où ils veulent, même au bord de la mer pour apprendre à nager, sans que la mère ou quelque personne y prenne garde⁴⁸.

Pour des raisons d'ordre racial, les Européens ne comprenaient pas la profondeur des cultures des Africains. Ils trouvent comme une dépravation le fait que les femmes allaitaient leurs enfants sans avoir eu besoin de nourrices. Il en était de même de la libre éducation qu'accordaient les parents à leurs progénitures. Les Européens s'étonnaient de telles pratiques contraires aux leurs. Pour eux, cette forme d'éducation constituait un danger pour ces âmes innocentes. Mais se démarquant des idées péjoratives que les Européens ont des pratiques des Africains, de Mares reconnaît néanmoins que cette forme d'éducation formait d'excellents travailleurs et, surtout, des adultes parfaitement autonomes⁴⁹. Autres pays autres mœurs dit-on,

⁴⁶ Des Marchais, tome1, *Op. Cit*, pp.319-320.

⁴⁷ Prévost, *Op. Cit*, p.204.

⁴⁸ Bosman, cité par Deveau, p. 58.

⁴⁹ Cité par Deveau, p.58.

mais mettant en oubli cet adage, les voyageurs européens toujours dans leur logique, supportaient mal ce qui se passait en Afrique.

D'autres font observer que les garçons et les filles allaient nus jusqu'à l'âge de douze ans. D'après des Marchais, les enfants des deux sexes vont nus ensemble sans avoir honte de leur nudité⁵⁰. Les habitants de la région d'étude pratiquaient la circoncision et l'excision. Ces pratiques étaient accompagnées des cérémonies de réjouissances : *A un certain âge, ils circoncisent leurs enfants des deux sexes avec de grandes réjouissances*⁵¹. Mais Prévost qui a rapporté les écrits de Artus a pris le soin de préciser qu'après lui, Bosman et Barbot ont déclaré que cette opération ne se pratiquait qu'à Accra, et ceci le jour où on nommait l'enfant⁵². Les enfants, comme nous l'avons signifié plus haut, allaient à l'école de leurs parents quant à leur instruction. Les pères apprenaient leurs métiers aux garçons et les mères les leurs aux filles. Les garçons apprenaient aux côtés de leurs pères la pêche, le négoce et autres activités que ces derniers exerçaient tandis que les filles étaient élevées à faire les travaux de ménage et autres. Citant les différents métiers des deux sexes, des Marchais écrit que c'est à l'âge de dix ou douze ans que débutait leur apprentissage⁵³. Voulant être plus précis, Deveau indique que ce n'est que vers douze ans que les parents commençaient une œuvre éducative en initiant les enfants au travail et aux valeurs essentielles de la tradition. Il ajoute que c'est à l'âge de vingt ans, lorsque les enfants devenaient capables pour pourvoir à leurs besoins que s'achevait l'apprentissage⁵⁴.

L'une des valeurs traditionnelles auxquelles les parents initiaient leurs enfants était la solidarité : *Devenus adultes, avant de se marier, ils construisaient ensemble une case, achetaient une pirogue et vivaient ainsi en petites communautés où ils gagnaient le nécessaire pour installer leur futur ménage*⁵⁵.

⁵⁰Marchais, *Op. Cit*, p. 322.

⁵¹ Artus cité par Prévost, p. 204.

⁵² Prévost, *Op. Cit*, p.204.

⁵³ De Marchais, *Op. Cit*, p. 323.

⁵⁴ Deveau, *Op. Cit*, p. 58.

⁵⁵ Deveau, *Op. Cit*, p. 58 .

Les habitants de cette Côte avaient aussi la notion de la division du temps. En effet, ils divisaient le temps en parties heureuses et malheureuses. Les parties heureuses étaient composées de longues portions de dix-neuf jours et les petites portions de sept jours mais qui ne se suivent pas. Les parties malheureuses de sept jours interviennent entre les deux portions heureuses. Ces parties malheureuses constituaient pour eux un temps de vacances ou d'oisiveté. Ils n'entreprenaient aucune œuvre de grande importance au cours de cette période. Ils s'abstenaient en effet de tous travaux de terre, de tout voyage et de toutes autres activités⁵⁶. Ils avaient deux jours de repos dans une semaine. Le premier jour est celui qui est consacré à leurs divinités domestiques. Au cours de ce jour, ils s'abstenaient de prendre du vin de palmier. Ils portaient en jour un pagne blanc et blanchissaient leur visage avec de la terre. Le second jour était réservé pour faire de sacrifices à leurs divinités. Ils leur offrent en sacrifice des coqs, des moutons et autres bêtes selon leurs moyens⁵⁷. Quels étaient donc les jours de la semaine qui correspondaient à ces deux jours de repos des habitants ? Tous les voyageurs sont unanimes que c'est mercredi qui est observé par tous les habitants sauf le Canton d'Anta sans pour autant dire le jour auquel correspondait le second jour de repos. Mais ce jour pourrait être identifié, selon Prévost à vendredi puisque qu'il était observé par les Mahométans⁵⁸. Artus raconte qu'au cours de ce jour de mercredi, on dresse au milieu une table sur laquelle on pose les offrandes constituées de grains, d'eau, et d'huile de palmier. Après l'installation de la table, l'assemblée se retire pour y revenir le soir pour écouter le discours du prêtre adressé aux habitants. Selon l'auteur, l'assemblée se retire dans l'intention de faire la place aux divinités afin qu'elles acceptassent les présents. D'autres auteurs comme Villault écrivent que ces cérémonies auxquelles venaient assister une foule nombreuse vêtue en habits de fête s'organisaient sous un arbre fétiche. Les offrandes d'après eux étaient composées de riz, de millet, de maïs, de fruits, de

⁵⁶ Prévost, *Op. Cit*, tome 5, p.254.

⁵⁷ *Ibid*, p.255.

⁵⁸ Prévost, *Op. Cit*, tome 5, p.255.

poissons en plus de celles citées un peu plus haut par Artus. Nous manquons d'informations quant à la participation des femmes aux cérémonies des deux jours consacrés aux divinités. Cependant, il ne sera pas faux de mentionner qu'elles y ont participé à travers la préparation des mets offerts aux divinités puisque l'art culinaire relève exclusivement de leur compétence.

L'autre valeur traditionnelle est la salutation. Ils ne perdaient aucune occasion pour échanger entre eux et même avec les étrangers les civilités. Des salutations matinales à celles de bienvenue, ils manifestaient leurs relations sociales, et ceci entre toutes les couches sociales.

Voici comment Bosman décrit les échanges de civilité entre les habitants :

[Sur la Côte], ils se saluent mutuellement, écrit Bosman, en se découvrant la tête [...] Plus avant dans le pays, ils ne prennent pas pour civilité de se découvrir. Ensuite ils demandent, non pas comme nous, 'comment vous portez-vous?', mais 'comment avez-vous reposé?', à quoi l'autre répond 'Fort bien', qui ensuite fait la même demande [...]. Quand il arrive quelqu'un qui vient d'un lieu fort éloigné et qui n'a jamais été dans cet endroit, celui qu'il va voir le prend par la main, et lui serrant les deux doigts du milieu, qu'il met l'un sur l'autre ; mais si de là il va ailleurs et revient ensuite, [on lui dit], 'vous étiez sorti et vous êtes de retour?' 'Je suis de retour' et cela passe parmi eux pour une grande civilité.⁵⁹

Artus pour sa part s'intéresse à la salutation matinale et raconte qu'ils se saluaient par des embrassades mutuelles lorsqu'ils se rencontraient le matin. D'après l'auteur qui n'est pas resté loin de l'observation de Deveau, ils se prenaient par les deux premiers doigts de la main droite, qu'ils se faisaient craquer en répétant *Auzi*⁶⁰ tout ayant la tête baissée⁶¹. Mais le fait de se craquer les doigts a une autre signification quand il s'agit d'une visite. Lorsque l'hôte prend son visiteur par la main et lui craque les doigts, cela est la marque d'une assurance de bienvenue. Pour une seconde ou troisième visite, l'un dit : vous nous aviez quitté, et vous êtes revenu. L'autre répond ; vous me revoyez⁶². Complétant Artus au sujet de la salutation matinale, Bosman ajoute

⁵⁹ Deveau, *Op. Cit.*, p. 59

⁶⁰ Formule de salutation.

⁶¹ Cité par Prévost, p.212.

⁶² *Loc. Cit.*

qu'ils se demandaient ensuite comment ils ont dormi ; et la réponse est *fort bien*. De son côté, Barbot estime qu'ils changeaient d'attitude de salutation lorsqu'il s'agit des Européens. L'auteur indique qu'ils ôtaient le chapeau en marquant des jambes une révérence et s'écriaient *Agio Signor* (signifiant même chose que Auzi) quand ils rencontraient un Européen.⁶³ Prévost qui s'est intéressé à la salutation des gens de distinction à Mina observe que ceux-ci achèvent leur salutation par la répétition de l'expression *bere, bere* qui signifie *paix*⁶⁴. Ces différents échanges de civilité sont observés tant par les hommes que par les femmes. Mais les femmes, en plus de cela avaient une autre attribution particulière surtout au cours des visites :

Lorsqu'ils reçoivent la visite d'un Européen ou de quel qu'autre étranger, les femmes, ou les esclaves du même sexe, se hâtent, après les premiers compliments, d'apporter de l'eau, de l'huile de palmier, et une sorte de parfum gras, pour en frotter leur hôte⁶⁵.

Autres pays autres mœurs, dit-on. Comme nous l'avons indiqué plus haut, les femmes n'héritaient de rien à la mort de leur mari. Les enfants non plus n'héritaient de rien de leurs pères : *Pour les successions qui sont la plupart de nos procès, jamais cela n'arrive parmi eux, étant toujours le plus proche parent qui hérite à l'exclusion des femmes et enfants qui n'en ont rien, et quelques fois sont obligés de servir pour gagner leur vie, quoi que le père fut fort riche*⁶⁶.

Cependant, le mari et la femme partageaient les frais de subsistance à l'exception des frais d'habillement qui étaient à la charge du mari. A la mort de l'un des partenaires, les dépenses liées aux funérailles étaient à la charge de l'autre conjoint vivant. Mais au cours des funérailles, les parents du défunt se saisissaient de ses biens⁶⁷. Bosman indique qu'il n'y a que la

⁶³ *Loc. Cit*

⁶⁴ *Loc. Cit.*

⁶⁵ Barbot et Bosman cités par Prévost, p.212.

⁶⁶ De Marchais, *Op. Cit*, p.371.

⁶⁷ Prévost, *Op. Cit*, p.207.

région d'Accra sur toute la Côte de l'Or où les enfants légitimes héritaient des biens de leurs pères⁶⁸.

Les femmes étaient aussi exclues de l'exercice du pouvoir royal et politique. En effet, le pouvoir suprême est confiné dans les mains du sexe masculin. Les informations relatives à la gestion d'un pouvoir quelconque par l'autre sexe sont presque inexistantes. Et puisque c'est l'exception qui confirme la règle, une contrée de la Côte de l'Or s'était illustrée par sa particularité de confier la couronne royale à la gente féminine. Ce royaume selon Prévost, était dirigé en 1682 par une femme qui prenait le nom de reine. L'auteur indique qu'elle était âgée de trente-huit ans lorsqu'elle devenait reine et était sans engagement matrimonial.

L'auteur rapporte Smith qui observe que c'est le seul pays de toute la côte de Guinée, où le pouvoir suprême puisse tomber entre les mains d'une femme avant d'ajouter que l'héritage de la couronne royale descendait en droite ligne à l'aînée des filles, et que les enfants mâles étaient vendus pour l'esclavage, de peur qu'ils remettent en cause l'ordre établi⁶⁹. Mais cette affirmation de Smith semble ne pas être vérifiée car on se souvient du règne de Tasi Hangbé, sœur jumelle du roi Akaba dans le royaume du Danxomè sur la Côte des Esclaves. Poussant un peu son regard plus que Smith, des Marchais voit sur la Côte de l'Or un autre royaume dirigé par une femme. Ce royaume selon l'auteur était gouverné par une femme en 1703. Elle s'appelait d'après l'auteur Afamouchou et avait hérité du pouvoir de son frère après la mort de celui-ci. La reine Afamouchou, d'après l'auteur, était une femme grande et bien faite, forte et robuste mais ne s'était point mariée à aucun homme. Elle était, continue des Marchais, brave, fière, intrépide, entreprenante et sans pareil dans la conduite d'une armée. L'auteur conclut en écrivant qu'elle n'a jamais connu d'échec ni avec les Européens ni avec ses voisins⁷⁰. Ces deux exceptions montrent bien la capacité des femmes à gérer le pouvoir. Cependant elles étaient quasiment

⁶⁸ Bosman, cité par Prévost, p. 207.

⁶⁹ Cité par Prévost, *histoire générale des voyages depuis le commencement du XV^e siècle*, cinquième partie, livre neuvième, p.158.

⁷⁰ De Marchais, *Op. Cit*, tome 1, pp 248-249.

exclues de la gestion des pouvoirs politique et royal. Nous ne disposons d'aucune information concernant les reines-mères sur la Côte de l'Or. Dans le royaume du Danxomè, sur la Côte des Esclaves par contre, ces dernières ont joué d'importants rôles sur le plan politique. Les femmes royales en effet, ont participé activement à la gestion du pouvoir aux côtés des rois. D'après les auteurs Vido, elles ont contribué à l'intronisation, à la destitution voire à l'assassinat des monarques. Ces femmes selon les auteurs détenaient le pouvoir royal. En effet, elles maîtrisaient les dernières intentions du roi et avaient le devoir de proclamer un nouveau roi en cas de vacance du trône⁷¹.

⁷¹ A. et M. Vido, *Op.Cit*, p.66.

**DEUXIEME PARTIE : PARTICIPATION DES FEMMES AUX ACTIVITES
ECONOMIQUES**

L'agriculture, la pêche, la chasse, l'artisanat et le commerce sont les principales activités économiques de la Côte de l'Or : *Les Nègres d'Axim sont fort industrieux. La pêche, l'agriculture et le commerce les occupent continuellement...*⁷². Les femmes, au même titre que les hommes s'adonnaient à ces activités à l'exception de la pêche et de la chasse qui relèvent de la compétence des hommes : *Pour eux (hommes) ils s'occupent d'ordinaire à pêcher, à chasser et à bâtir des maisons. La chasse et la pêche y sont permises à tout le monde ; mais tout le monde ne se mêle pas de toute sorte de chasse...*⁷³. Dans cette partie, nous parlerons de la place occupée par les femmes de la Côte de l'Or dans les activités agraires. Mais avant, nous allons procéder à la description des terres de cette portion du golfe de Guinée et à l'identification grâce aux informations disponibles à ce sujet, les cultures et les plants adaptables à ces terres. Ensuite, nous allons consacrer notre plume à la participation des femmes à l'artisanat. En effet, nous allons aborder le rôle joué par les femmes dans la construction de l'habitat, la vannerie, la teinture, l'art culinaire...etc. Les dernières lignes de cette partie seront consacrées à la contribution des femmes au commerce. Le développement de cette activité économique mettra en exergue la commercialisation de l'or, des esclaves, d'ivoire, et de sel.

⁷² A. Prévost, *Op. Cit*, tome xiii, p.47.

⁷³O. Dapper, 1686, *Op. Cit*, p. 259.

CHAPITRE IV : PLACE DE LA FEMME DANS L'AGRICULTURE

La Côte de l'Or est un espace propice à l'agriculture. On y rencontre plusieurs sortes de grains et de tubercules. A ce sujet, Dapper dont beaucoup doutent de l'authenticité des récits estimant qu'il n'a jamais été en Afrique, écrit :

Il y croît plusieurs sortes de grains, du riz, du blé de Turquie, que les Indiens appellent mays (maïs), que les Portugais apportèrent les premiers de l'Amérique dans l'île de Saint-Thomas et qui s'est répandu de là par toute la côte de l'or, où il rapporte abondamment. Les Nègres en font du pain, en la mêlant avec du millet, ou le mettent tout pur. Le millet que les habitants appellent "mieuw", et qui est originaire du país (pays), est une petite graine ronde, qui ressemble à de l'orge, mais elle a un goût plus agréable, quoiqu'un peu salé. La farine en est blanche, les épis sont longs, comme ceux de l'aveine. Il ne lui faut que trois mois pour murir, et la paille sert à couvrir les maisons. C'est un grain fort nourrissant et facile à réduire en farine. Les "battatases" et les "injames" qui sont des racines qui croissent sous terre comme les raves, et qui sont bonnes à manger. On y cueille aussi quantité de "bananes" et de "bacovens" qu'on mange comme des pommes et des poivres. Les ananas sont les plus beaux fruits du monde ; ils y viennent bien, et on prend grand soin de les cultiver ; mais il n'est pas sain d'en manger beaucoup, parce qu'ils sont trop chauds. Les limons et les oranges y croissent en abondance ; mais les habitants n'en consomment (consomment) pas beaucoup, parce que ces fruits sont trop aigres. Les Hollandais achètent quantité de ces limons, dont ils tirent le jus en le pressant, et le mettant dans des tonneaux qu'ils transportent en Europe. On y boit beaucoup de vin de palme, et il faut que cette liqueur soit bien forte, puisque tous les soirs on voit tant de Nègres yvres (ivres). On fait des cordes de l'écorce de cet arbre et de l'huile de ses noix⁷⁴.

L'auteur hollandais a fait une description générale des plantes rentrant dans les habitudes agraires de la Côte de l'Or. Mais certains auteurs ont préféré s'intéresser à certaines régions sans pour autant varier leurs discours. C'est le cas de Bosman qui s'intéresse aux régions de Secondi et d'Axim. En ce qui concerne Secondi, voici ce qu'il dit :

⁷⁴O. Dapper, *Op. Cit.*, p.291.

Quantité de montagnes fort hautes, toutes couvertes de très beaux arbres d'une hauteur extraordinaire : les vallées situées entre ces montagnes sont d'une grande étendue, et seraient fort propres à planter des arbres et à y cultiver toutes sortes de fruits : car étant raisonnablement élevées et bien arrosées, on aurait sujet d'en espérer beaucoup, si, on leur donnait le labeur nécessaire ; et en ce cas-là elles pourraient fournir à toute la côte ce qu'il faut pour la nourriture. Le riz qui croît ici est très bon, le milhio (mil) y vient en abondance, et il est beaucoup mieux nourri que celui qui croît ailleurs, et a le grain rouge ; les jammes (ignames), les pattates (patates) et autres fruits de terre s'y trouvent aussi non seulement en abondance, mais chacun en espèce y est fort bon. Il y a aussi beaucoup d'arbres fruitiers ; les cannes à sucre y croissent en plus grande abondance, et y viennent plus hautes qu'en aucun autre lieu. Ce pays surpasse aussi les autres en huile et en vin de palme, non seulement pour la quantité, mais aussi pour la bonté ; en un mot, c'est un pays qui donne à ceux qui le cultive autant qu'ils peuvent souhaiter, ayant outre cela un bon nombre d'animaux, tant domestiques que sauvages.⁷⁵

S'agissant d'Axim, l'auteur a souligné l'humidité des terres cultivables, ce qui permet aux populations de la région de s'adonner à l'agriculture. Mais cette humidité des terres d'Axim, d'après Bosman, était plus favorable à la culture de riz et des arbres fruitiers qu'à la culture de mil, des ignames, des patates et de palmier à huile. De ce fait, les habitants étaient obligés de les transporter :

Outre le négoce, ils s'appliquent à cultiver la terre et à la pêche, mais principalement à cultiver la terre et surtout à semer ou planter du riz, qui croit ici en plus grande abondance qu'ailleurs, et que l'on transporte d'ici dans toute la côte ; et les habitants rapportent à la place, du milhio (mil), des jammes (ignames), des pattates (patates), de l'huile de palme et autres marchandises qui sont ici fort rares, à cause que le pays d'Axim étant fort humide, c'est bien propre pour la culture du riz et des arbres fruitiers qui demandent une terre humide, mais non pour les fruits que nous venons de nommer, et qui pour la plupart viennent d'autres pays⁷⁶.

Smith remarque aussi que les terres de la Côte de l'Or sont propices à l'agriculture et les populations en emblavaient la superficie qu'elles pouvaient. Elles pratiquaient aussi la jachère.

⁷⁵Bosman, G., 1705, *Op. Cit.*, p.17

⁷⁶*Ibid*, p.9.

Ils (les habitants) vivent tous de l'agriculture, et l'on n'y vend point les possessions ; car comme il y a plus des deux tiers du païs (pays) qui sont en friche, chacun a la liberté de prendre autant de terre qu'il en peut cultiver. Après qu'un champ a rapporté une fois, ils le laissent reposer pendant deux ou trois ans. Ils commencent à semer le riz (riz) à la mi-janvier ou au commencement de février. D'abord ils coupent tous les arbres, afin de donner à la terre de le sécher : après quoi ils sèment⁷⁷. A ce sujet, Vido fait observer que la fertilité du sol fait de l'agriculture l'épine dorsale des Etats de la Côte de l'Or qui produit des céréales, tubercules, fruits et légumes dont les habitants ont grand besoin pour assurer leur subsistance⁷⁸. Après analyse des observations faites par les auteurs cités, nous pouvons retenir que les céréales cultivées par les habitants de la zone d'étude sont constituées du riz (*oryza glaberrima steudel*), du millet (*pennisetum americanum* L.) et du maïs (*zeamays* L.). Le groupe des tubercules se compose des ignames (*Dioscorea spp.*), des patates (*Plectranthus esculentus*) et du manioc (*Manihot esculenta crantz*). Les fruits pour leur part sont composés de canne à sucre, bananes, ananas, oranges et limons. On y cultive également les oléagineux tels que le palmier à huile dont on en tire du vin de palme et qui sert aussi à fabriquer de l'huile de palme.

Mais certaines cultures telles que le riz et l'igname notamment suivaient des règles avant leur consommation ou tout autre usage. D'après les recherches ethnologiques de Brydon, rapportées par Vido, le riz occupe une place de choix dans l'agriculture de la zone d'étude et nécessite un certain nombre de préalables. En effet, le semis, la récolte, ainsi que la première consommation du riz ne pouvait avoir lieu qu'après avoir accompli certains rituels appropriés aux divinités tutélaires. Par ailleurs, l'auteur note que c'est le cycle culturel des céréales qui régit l'année agricole et la date d'autres rituels. Cette cérémonie qui consacrait la levée de l'interdiction de la consommation du riz observée jusque-là est officinée par un prêtre pour

⁷⁷O. Dapper, 1686, *Op. Cit.*, p.259.

⁷⁸ A. A. Vido, 2011, *Le riz africain (oryza glaberrima steudel), un aspect de l'histoire rurale de la Côte de l'Or ou l'extension de la zone de « Civilisation du riz » (XVIIIe siècle)*, p.45.

demander l'autorisation des divinités. Les femmes, notamment celles ménopausées étaient sollicitées à l'occasion pour la préparation du riz servant aux rituels⁷⁹ :

Deux semaines après avoir fait les cérémonies qui précèdent la récolte du riz africain, le nouveau riz est offert à ayapo, la principale divinité des Avatime. C'est le prêtre qui offre une part de son riz pour les rituels ; le riz est décortiqué et préparé par des femmes ayant atteint la ménopause. Une partie du riz est rôtie. Après les libations (faites avec le vin de palme) destinées à implorer la bénédiction de la divinité, le prêtre mélange le riz non rôti à l'eau et boit à petites gorgées la mixture, à trois reprises, puis la donne à ses collaborateurs : l'interdiction de consommer le riz est ainsi levée. La mixture est alors répandue autour de la case d'agapo⁸⁰.

Le riz entrait dans l'alimentation. En effet, à la naissance d'un enfant, on donnait une bouillie faite à la base du riz : *Lorsque l'enfant est né, ils donnent à l'accouchée (nourrice), unealebasse d'un breuvage fait du riz*⁸¹. Le riz servait aussi à la fabrication du pain. Villault indique que la réalisation du pain de riz était l'œuvre exclusive des femmes⁸². En dehors de la transformation de riz en bouillie, il subit une autre transformation pour être consommé. Le riz en effet était fait en forme de boule de pâte par les femmes. La première récolte de l'igname se faisait aussi suivant des rituels chez certains peuples de la Côte de l'Or :

L'igname fait objet d'un culte particulier à l'occasion de sa toute première récolte chez les Akan et les Ga de l'actuel Ghana. En effet, lorsque l'igname mûrit, on ne peut ni la manger, ni la commercialiser, ni l'emporter au village avant la célébration de la fête de nouvelle igname ; la fête est connue des Etats fanti sous le nom de Adwedi et dans les autres Etats Akan Adwira et Ahooda⁸³.

Sur la Côte de l'Or, l'agriculture se pratiquait par les hommes et les femmes. Au cours de la période d'étude en effet, les femmes constituaient une main-d'œuvre très importante pour les activités agricoles. Ainsi, les hommes prenaient plusieurs femmes dans l'intention de les exploiter pour les travaux champêtres. De ce fait, le nombre pléthorique des femmes ne les inquiétait guère mais les rendait fiers car leurs richesses consistent dans un plus grand nombre de femmes, d'enfants et d'esclaves :

⁷⁹ *Idem*, p.47.

⁸⁰ *Idem*.

⁸¹ Villault de Bellefond, N., 1669, *Op. Cit*, p.233.

⁸² *Ibid*, p.382.

⁸³ Cité par A. A. Vido, *Op. Cit*, p.42.

La plupart d'eux (hommes) ont dix ou vingt femmes à la fois, et plus ils en ont, plus ils se regardent riches, (étant naturellement lâches et paresseux), travaillant rarement eux-mêmes, et faisant faire tout l'ouvrage par leurs femmes, non seulement dans la maison, mais même dans les champs⁸⁴ ». On comprend, à la lumière de l'écrit de Smith que les travaux champêtres étaient réservés quasiment à la gent féminine. Partageant l'opinion de Smith sur la pratique des activités agraires par les femmes, Des Marchais va plus loin en écrivant qu'elles y étaient obligées tout ayant leurs enfants attachés sur leur dos⁸⁵.

Toutes les femmes de la Côte de l'Or sans distinction valorisaient donc les terres. Les reines et les princesses n'étaient pas épargnées par les travaux champêtres. Ces dernières le faisaient aussi en dépit de leur rang social. Pour ce qui est de la pratique des activités agricoles par les femmes des rois, Bosman écrit : *La plupart de ces femmes ne servent qu'à travailler à la campagne pour leurs maris*⁸⁶. S'agissant des princesses, le même auteur a fait observer :

Pour ce qui est des princesses, vous vous imaginez sans doute qu'elles sont trop délicates pour être élevée à l'agriculture, mais elles y sont bien obligées que les filles des autres. Il est vrai qu'il y en a qui ont trop de grandeur d'âme pour dérober à leur haute naissance en travaillant comme des esclaves et qui choisissent un autre métier plus commode⁸⁷.

L'auteur hollandais note ici la pratique de l'agriculture par les filles des rois. Analysant l'observation de l'auteur, on peut affirmer que les filles du commun participaient aux activités agricoles. On comprend à la lumière des avis des auteurs que l'exercice de l'agriculture dans la région d'étude n'était donc pas réservé uniquement aux hommes. Il relevait aussi de la compétence des femmes du commun que des princesses. Les femmes issues de la haute extraction des hommes de distinction s'adonnaient également aux activités agricoles : *Ceux qui*

⁸⁴ William Smith, 1972, *Op. Cit*, p. 35.

⁸⁵ J.-B. Labat, 1666 et 1667, *Op. Cit*, tome 1 p.317.

⁸⁶Bosman, 1705, *Op. Cit*, p.362.

⁸⁷*Ibidem*, p. 97.

*ont beaucoup de biens, nous dit Bosman, trafiquent en esclaves et en autres marchandises, outre l'agriculture, qu'ils font exercer par leurs femmes et par leurs esclaves*⁸⁸.

Les habitants des côtes africaines ont des pratiques similaires et cela s'observe aussi dans les activités agricoles. En effet, dans le royaume de Danxomè, la pratique de l'agriculture ne se limitait pas qu'aux princesses mais elle s'élargissait aux Amazones. Dans cette région, les femmes guerrières investissaient leurs énergies dans la valorisation des terres :

Même les Amazones s'adonnaient fort bien aux différentes activités agricoles. Elles étaient de véritables cultivatrices qui labouraient la terre pour avoir de quoi se nourrir⁸⁹.» En dehors des Amazones, les reines étaient mises à contribution pour donner de la valeur ajoutée aux terres. A ce sujet, les frères Arthur et Marius Vido, résumant les propos du chevalier des Marchais, écrivent: « les femmes de l'ancien royaume de Sahé (Ouidah) faisaient valoir efficacement les champs au même titre que leurs épouses favorisant la succession et une répartition efficiente des cultures sur les mêmes terres⁹⁰.

Les travaux des champs nécessitent des efforts physiques et demandent du temps. Ils exigent également des attitudes et des stratégies. En effet, le paysan doit se lever tôt le matin et prendre certaines dispositions d'usage consistant à apprêter son repas et à saluer ses voisins avant de se mettre en route. Dès qu'il arrive au champ, le cultivateur se restaure puis se met au travail qui dure plusieurs heures avec des arrêts pour souffler et saluer les passants. Il se retire ensuite pour déjeuner et dormir lorsque le soleil devient menaçant. Il reprend le travail après le sommeil jusqu'au crépuscule du jour. Voici comment les auteurs Vido décrivent les attitudes et *stratégies du cultivateur* :

Le cultivateur indigène a (vraiment) des habitudes (bien) curieuses à étudier. Il sort de sa case au jour levant, bourre et fume sa pipe avec tranquillité, échange avec ses voisins d'interminables saluts, examine le temps et se décide enfin à se mettre en route. Arrivé au glétas (champ), il se repose pendant quelques minutes, mange deux ou trois boules d'akassa et se met ensuite à la besogne. Il saisit sa houe, bêche d'abord avec lenteur, puis s'anime progressivement. Après l'avoir cru tout d'abord indolent, on est étonné de le voir trois ou quatre heures durant manier sa houe avec une activité inlassable et une dextérité surprenante, s'arrêtant à peine de temps à autre pour souffler un peu ou rendre leur salut aux gens qui passent. Pendant les heures les plus chaudes du jour, de 11 heures ½ à 2 heures ½ environ, il interrompt sa tâche, déjeune et dort ; puis il se remet au travail

⁸⁸Bosman, *Op. Cit*, p.161.

⁸⁹A. Vido et M. Vido, 2015, *Op. Cit*, p.51.

⁹⁰, *Idem*, p.52.

jusqu'à l'heure où il partit du glétas pour rentrer au village avant la nuit. L'indigène travaillant au glétas ne ménage pas sa peine⁹¹.

Ces exigences n'empêchent pas les femmes de la zone d'étude de pratiquer les travaux champêtres. Cette attitude du cultivateur dahoméen est, selon Nicolas Savariau, celle de (tous) les cultivateurs du monde⁹². Les femmes sont en amont et en aval des activités agricoles. En dehors des travaux champêtres, elles se chargent d'écouler les productions. Pour ce qui concerne l'écoulement des productions agricoles, Nicolas Villault de Bellefond a fait observer, pour sa part, qu'au moment où certains hommes vont à la pêche et d'autres coupent du bois, leurs femmes vont vendre au marché leurs denrées aux marchands des terres plus éloignées⁹³. Des Marchais de son côté a pris le soin d'énumérer les différents rôles des femmes dans la chaîne agricole : *Car ce sont elles qui font valoir les terres, c'est-à-dire qui les labourent, qui les sèment, qui font les récoltes, qui vont aux marchés vendre et acheter*⁹⁴. Dapper Olfert, rapporte le rôle que jouent les femmes dans les travaux champêtres à la Côte de l'Or en précisant l'aide que les hommes leur apportent : *L'occupation des femmes est de nettoyer les terres qu'on veut ensemer de plantes et de mauvaises herbes ; pendant que les hommes coupent et déracinent les arbres. De plus, elles sèment et foulent le ris (riz), et pilent le millet*⁹⁵.

Les femmes, en dehors de leur contribution directe à l'agriculture, y participent aussi indirectement. En effet, elles apportaient à manger aux hommes dans les champs. Certaines femmes étaient enrôlées pour chasser les oiseaux et les animaux dévastateurs des semailles :

*Du temps de nos aïeux, les femmes participaient activement au labour, au défrichage et au sarclage. Elles semaient, récoltaient et séchaient les productions des champs et chassaient-elles les oiseaux*⁹⁶.

⁹¹*Ibid*, p.57.

⁹²*Loc. Cit.*

⁹³N. Villault de Bellefond, 1669, *op.cit*, p.319.

⁹⁴J.-B. Labat, *Op. Cit*, p.221.

⁹⁵O. Dapper, *Op. Cit*, p., 259.

⁹⁶Etretien avec Sylvain Dogbenou cité par Vido, 2015, p.56

Après analyse des informations relatives à ce sujet, nous pouvons admettre que les femmes participaient activement à la vie agricole. Mais, même si tous les auteurs reconnaissent la participation de la gent féminine aux activités agricoles, ils ne sont cependant pas unanimes quant à leur degré de participation au même titre que les hommes. Certains auteurs estiment que les femmes sont absentes dans certains travaux nécessitant de grands efforts physiques. A ce sujet, Albert I. explique :

En réalité, dans toutes les sociétés africaines, les femmes ont toujours joué un rôle actif dans l'économie. Cette participation relevait d'une division sociale du travail, forgée par l'évolution historique et réservant à chaque sexe des tâches spécifiques ⁹⁷...

⁹⁷ Cité par J.-B. Labat, *Op. Cit*, p.227

CHAPITRE V : CONTRIBUTION DE LA FEMME A L'ARTISANAT

Les femmes de la région d'étude participent aux activités économiques de la famille autant que les hommes. Ainsi, on les retrouve dans les secteurs d'activités économiques qu'exercent les hommes. Au nombre de ces activités figure l'artisanat. On ne saurait parler de l'artisanat de la Côte de l'Or en occultant la construction des habitats. La construction de l'habitat est un pilier fondamental de l'installation de tout peuple. Les informations que nous avons eues ont montré que les peuples de la région d'étude étaient des bâtisseurs. Parlant de la manière dont les gens de cette région construisaient leurs maisons, Deveau écrit :

A partir d'un plan carré, délimité par quatre pieux de la hauteur d'un homme, on lie les branches qui forment l'armature des murs ; la paroi est si compacte que l'on n'y passerait par la largeur d'un doigt. Sur cette solide structure, on plaque un enduit de terre grasse de quelque quinze centimètres d'épaisseur, que le soleil dessèche et cuit en lui donnant la dureté de la brique. A l'intérieur, une autre couche de plâtre, moins épaisse et de couleur noire ou rouge, isole de l'humidité extérieure. La pluie glisse sur le toit de palmes formé de pans que l'on ouvre ou ferme à volonté, à l'aide de deux bâtons⁹⁸.

On observe des différences entre les maisons des hommes de distinction et celles des hommes ordinaires :

Les maisons du brasso ou commandant de la place sont au milieu du marché, séparées des autres par une clôture : il y a des appartements pour ses femmes, pour ses gardes et pour ses esclaves. Ces maisons sont un peu plus grandes et plus hautes que celles des gens du commun. Elles ont plusieurs portes pour passer de l'une à l'autre, et le toit est de paille de millet⁹⁹.

Les habitants de la zone d'étude en général et les femmes en particulier étaient aussi des spécialistes en matière de la recherche de l'or. La recherche de l'or en effet est au cœur des activités artisanales pratiquées par les populations. A ce sujet, Bosman raconte que les habitants font de la recherche de l'or leur principale préoccupation avant de décrire la manière dont ils

⁹⁸ Deveau, 2005, *Op. Cit*, p.44.

⁹⁹ Dapper, *Op. Cit*, p.297.

pratiquaient cette activité. D'après l'auteur, la recherche de ce métal précieux consiste pour les habitants à se plonger dans l'eau pendant un quart d'heure. Ils plongent en effet, premièrement la tête, en tenant à la main unealebasse qu'ils remplissent de sable ou de tout ce qui se trouve au fond de l'eau. Ils répètent ce travail ajoute Bosman jusqu'à ce qu'ils soient fatigués ou qu'ils croient avoir tiré assez de matière¹⁰⁰. des Marchais, répétant à peu près Bosman, affirme que les habitants de la Côte de l'Or n'ont d'autres préoccupations que d'aller chercher ce métal¹⁰¹. Bosman pour être plus explicite écrit que cette manière de chercher l'or relève de la compétence des femmes :

Lorsqu'il pleut beaucoup la nuit, on voit dès le matin un grand nombre de femmes Nègres, qui ont chacune un grand et petit vaisseau ; elles remplissent le premier de terre et de sable et remuent cela à tout moment dans de l'eau fraîche jusqu'à ce que la terre en soit sortie, et s'il y a de l'or parmi, il demeure au fond du vaisseau ; ensuite de quoi elles vident le grand vaisseau dans le petit et recommencent à remuer comme auparavant, continuant dans cet exercice jusqu'à midi, souvent, elles n'ont trouvé que pour cinq ou six sols en or ; un peu plus ou peu moins. Il arrive quelquefois qu'elles trouvent des morceaux d'or de la valeur de trois ou quatre florins, mais cela est fort rare, et souvent, elles prennent de la peine inutilement¹⁰².

Les femmes de la zone d'étude étaient aussi dans la fabrication des boissons et de la préparation des viandes de chasse. S'agissant de cette activité, Bosman écrit : *Pendant que les maris sont ainsi occupés à travailler, les femmes ne sont pas oisives, elles font de la bière*¹⁰³. L'auteur hollandais précise que la bière fabriquée par la gent féminine est meilleure à celle de son pays. Cette bière, d'après l'auteur, est faite à base de petit et grand milhio ou maïs et présente une couleur rougeâtre¹⁰⁴.

Les habitants de la Côte de l'Or ont un artisanat varié. Outre la fabrication de la bière et de la viande de chasse, les femmes étaient également présentes dans la fabrication des produits

¹⁰⁰ Prévost, tome 5, *Op. Cit*, pp.51-52.

¹⁰¹ J.-B. Labat, *Op. Cit*, tome 1 p.253.

¹⁰² G. Bosman, 1705, *Op. Cit*, p.91.

¹⁰³ *Idem*, p. 360.

¹⁰⁴ *Ibid*, p.p. 418-419.

de la boulangerie et de la pâtisserie. Elles préparaient en effet des pains à base de mil ou de maïs : *Dès l'aube, les femmes, souvent des esclaves, pilent inlassablement les céréales dans d'immenses mortiers pour fabriquer le pain, les galettes et les fougous que l'on retrouve à tous les ordinaires*¹⁰⁵. Quelle était donc la méthode de fabrication de ces produits de boulangerie et de pâtisserie ? A propos de cette question, Nicolas Villault de Bellefond écrit :

A la pointe du jour les petites filles battent le ris (riz) et mays (maïs), que nous appelons bled de Turquie, dans un mortier de bois, et lorsqu'il est écrasé, le réduisent avec une pierre en farine sur une autre pierre, (...), le pétrissent ensuite avec de l'eau et du sel, partagent la pâte en pains (...) qu'elles mettent dans un grand pot de terre, qui est sur le feu bouché d'un couvercle de terre (...). Quand ce pain est bien cuit, il est bon et n'a point de mauvais goût¹⁰⁶.

Dapper pour sa part a vu que le millet est la matière première entrant dans la fabrication de ce pain avant de présenter la méthode de préparation :

Le millet est la céréale essentielle. Après avoir réduit en farine et vanné pour en retirer la balle on le pétrit avec de l'eau. Ensuite, on façonne des boules de la grosseur de deux poings que l'on mélange à de l'huile de palme et que l'on enveloppe dans un linge avant de les mettre sur le feu¹⁰⁷.

Plus explicite, Römer réalise d'abord qu'il y a deux sortes de pains. Il a par la suite fait la nuance entre les deux variétés avant de donner la manière dont les femmes préparent le pain :

Leur pain est fait de blé de Turquie. (...) appelé millet. Il y en a deux sortes, le petit et le grand millet. La deuxième variété, la plus commune sur la côte, est consommée chaque jour par les Européens comme les Noirs (...). Le pain de millet est bien plus sain à manger dans les climats chauds que le pain de seigle ou de froment, car ce dernier ne se digère pas aussi facilement (...). Les Nègres mangent leur pain bouilli et non pas cuit comme nous (...). Les Akyem et d'autres nations de l'intérieur détestent même le pain de millet, qu'il soit bouilli ou cuit, et mangent à la place du pain des racines et des patates douces. (...). Les femmes noires râpent

¹⁰⁵ Deveau, 2005, *Op. Cit.* p.46.

¹⁰⁶ Villault de Bellefond cité par Deveau 2005, p.46.

¹⁰⁷ Dapper cité par Deveau, 2005, p.46.

(le millet) sur une pierre plate, longue de deux pieds et demi et large d'un pied et demi. Elles mettent quelques poignées de millet là-dessus, l'aspergent d'eau, et à l'aide d'une pierre oblongue plus petite, elles le râpent jusqu'à ce qu'il ait une consistance pâteuse. Une femme noire arrive de cette façon à râper et cuire ou bouillir du pain pour cinquante personnes en une demi-journée¹⁰⁸.

La vannerie est aussi l'une des branches de l'artisanat exercée par les femmes de cette portion du golfe de Guinée. En effet, la réalisation des ouvrages tressés à l'aide des fibres végétales relève de leur compétence. Les nattes et les paniers sont les principaux ouvrages de cette activité artisanale : *La mère a soin d'apprendre à sa fille à faire des paniers et des nattes*¹⁰⁹. Ici, Des Marchais cite les différentes activités que les femmes apprennent à leurs filles et précise qu'elles les réalisent avec adresse. Villaud de Bellefond revenant sur ces ouvrages, va plus en détail et parle d'une seconde branche d'artisanat qui est le tricotage : *Quant aux filles, on les dresse à (...) faire des paniers de joncs, et des nattes, en quoi elles réussissent (...), des tissus de fil pour les petits enfants...*¹¹⁰. Mais à quoi servent ces ouvrages ? A cette question, Des Marchais répond : *Ils couvrent l'entrée de leurs pièces de nattes fines, qu'ils font d'herbes battues, ou de feuilles de palmiers, teintes de plusieurs couleurs (très belles), qui ne s'effacent qu'après un très long tems (long temps)*¹¹¹. Les nattes leur servaient aussi de lits : *Ils couchent sur des peaux qu'ils étendent à terre, sur des nattes de joncs*¹¹². Des Marchais, faisant la nuance précise qu'elles constituaient leurs lits :

La chambre où ils couchent, est auprès de celle-ci (chambre d'entrée). Ils y ont une estrade en sofa, sur laquelle ils mettent des nattes plus épaisses que celles des entrées jusqu'à la hauteur d'un bon pied, et d'environ six pieds de longueur et autant de largeur, ce sont là leurs lits¹¹³.

¹⁰⁸ Römer, cité par Deveau, 2005, p. 46.

¹⁰⁹ J.-B. Labat *Op. Cit.*, p. 323.

¹¹⁰ Villaud de Bellefond, *Op. Cit.*, p. 239-240

¹¹¹ J.-B. Labat *Op. Cit.*, p. 104.

¹¹² Cité par Deveau, 2005, p. 44.

¹¹³ J.-B. Labat, *Op. Cit.*, p. 104.

Outre ces ouvrages, les femmes fabriquaient de tissus. En effet, elles filent, tissent et teignent les pagnes, les nattes et les toiles : *Pour les filles et les femmes du commun, elles ont des ceintures de filets d'herbes, ou de feuilles de palmier effilées, qu'elles teignent en rouge ou en jaune*¹¹⁴. Smith quant à lui écrit que les hommes travaillent à l'agriculture et les femmes filent du coton dont on fait de la toile¹¹⁵.

Ces femmes étaient également des tresseuses. En dehors du fait qu'elles se tressaient, elles avaient aussi l'art de tresser leurs maris. Elles tressent en effet les cheveux et la barbe de ces derniers : *Leurs femmes tressent la barbe de leurs maris et enfilent des pierres d'aigris ou la parent des menilles d'or*¹¹⁶. Les habitants de la Côte de l'Or transformaient aussi certains produits agricoles pour réaliser d'autres objets. C'est le cas du coton qui leur servait à réaliser des étoffes :

La terre produit quantité de coton, dont ils font de petites étoffes rayées de bleu et blanc, larges de trois quarts et longues environ de trois aulnes. Ils en font bon compte après avoir vendu (chères) leurs productions afin de faire face aux charges de la main d'œuvre¹¹⁷.

Les produits réalisés ou transformés étaient consommés et les surplus vendus. Quel était donc le rôle des femmes de la zone d'étude dans les transactions ?

¹¹⁴ *Idem*, p. 102.

¹¹⁵ G. Smith, *Op. Cit*, p.137.

¹¹⁶ Cité par J.-B Labat, *Op. Cit*, tome I, p.318.

¹¹⁷ Villaut de Bellefond, *Op. Cit*, p.182.

CHAPITRE VI : PARTICIPATION ACTIVE DE LA FEMME AU COMMERCE

Outre l'agriculture et l'artisanat, le commerce est aussi l'une des activités économiques des habitants de la Côte de l'Or. En Afrique, le commerce relève généralement de la compétence des femmes. Sur la Côte de l'Or en effet, les femmes participaient activement aux transactions. Les femmes transportaient les productions artisanales, agricoles et autres non transformées dans les centres commerciaux ou marchés pour leur écoulement. Ces lieux de transactions existaient dans toutes les régions de la zone d'étude :

Il y a des marchés réglés dans tous les villages de la Côte de l'Or, on y trouve abondamment tout ce qui est nécessaire à la vie, et tout ce qui peut entrer dans le commerce (...). Il y a dans chaque village une place destinée pour le marché, elle est ordinairement au milieu du village ; chaque denrée a son quartier particulier (...). A la pointe du jour, les gens de la campagne y apportent des cannes de sucre, des bananes, des figues, des patates, des ignames, des citrons, des oranges, du ris (riz), du mahis, de la maniguette...¹¹⁸.

Malgré cette abondance de marchés, Prévost estime que les femmes parcouraient une distance importante pour rallier les centres commerciaux. Il ajoute qu'après avoir vendu leurs productions, elles achetaient les marchandises qu'elles ne produisaient pas :

Les femmes du pays entendent également l'art de vendre et 'acheter. Leur industrie surpasse l'idée qu'on pourrait s'en former. Elles viennent chaque jour au marché, de cinq ou six lieues, chargées comme des jumens ; souvent avec un enfant au dos, et un fardeau de grain ou de fruit sur la tête. Après avoir vendu toutes les marchandises qu'elles apportent, elles achètent du poisson, des merceries de l'Europe, et d'autres commodités, avec lesquelles elles retournent aussi chargées qu'elles sont venues. Les merceries qu'elles achètent sont ordinairement de la toile, des couteaux, des colliers de verre, des miroirs, des bracelets, etc¹¹⁹.

Les femmes sans exception participaient activement aux activités agricoles comme nous l'avons indiqué plus haut. Après la transformation des produits agricoles, elles en consommaient

¹¹⁸ Cité par Vido, 2011, *Op. Cit*, p.52.

¹¹⁹ Cité par A. Prévost tome 5, *Op. Cit*, p.221.

et mettaient en vente le surplus. Les marchés étant des lieux d'échanges, elles y allaient pour écouler ces produits où les transactions se font entre différentes sortes de marchands et d'acheteurs venus de différents horizons. Ces produits agricoles notamment les céréales, l'huile de palme, la bière faisant objet de commerce attiraient tant la clientèle locale que la clientèle étrangère. Cette clientèle, d'après Des Marchais était composée des Anglais et des Hollandais. L'auteur à ce sujet, écrit : *Les Anglais, Hollandais et autres Européens qui trafiquent chez ces peuples, achètent quantité de ces nattes fines et de pagnes d'herbes, qui sont fort belles et d'un très beau jaune*¹²⁰. Il en était de même pour les produits artisanaux dans lesquels les femmes s'illustraient au cours de la période étudiée.

Les productions de pêche étaient une activité relevant exclusivement de la compétence des hommes de la Côte de l'Or. Cependant, ces derniers confiaient les produits issus de la pêche à leurs femmes qui allaient les vendre au marché. Ils leur confiaient aussi la gestion des gains issus de la vente des productions et la gestion des greniers qu'elles géraient avec soin et ne faisaient jamais de dépense inutile :

Le soir la ménagère, c'est-à-dire la première femme, en va prendre à peu près ce qu'il faut pour le lendemain. Dès la pointe du jour, les jeunes filles ou les esclaves, et s'il n'y en a pas, les femmes même du logis vont battre dans un mortier de bois avec un pilon de même, pour lui ôter la coque (décorticage), ensuite ils l'éventent avec de grands plats de bois faits pour cet usage ; et lorsque le grain est net, elles le remettent directement au chef dans un mortier , où elles l'écrasent à grands coups de pilon, y versant de tems-en-tems quelques petites goûtes d'eau, pour faire la liaison¹²¹.

Le sel est une autre marchandise qui entre dans le commerce des habitants de la Côte de l'Or. Sa préparation et sa commercialisation sont l'œuvre des femmes. Mais l'exercice des activités liées au sel est pour ces dernières une activité secondaire: *Une de leurs marchandises de*

¹²⁰ J-B. Labat, *Op. Cit.*, p. 105.

¹²¹ Cité par Vido, 2011, *Op. Cit.*, p.53.

*traite est le sel, les femmes s'occupent à en faire quand elles peuvent se dérober à leurs occupations ordinaires du ménage et de ce qui leur convient dans la culture des terres*¹²².

L'or est au cœur des activités économiques de la Côte de l'Or. Il était en effet la convoitise des envahisseurs européens qui en avaient fait leur produit de commerce. Ce métal jaune était la première marchandise ayant attiré la présence des Européens sur cette partie du golfe de Guinée dont les Portugais en premier. La seconde marchandise qui justifiait la présence des marchands européens était les captifs. La Côte de l'Or avait participé en dehors du commerce du métal jaune au commerce esclavagiste. En effet, bien que l'or fût le produit qui a retenu l'attention des impérialistes européens, la Côte de l'Or n'était pas restée en marge du commerce négrier :

Le cas de la Côte de l'or est unique. Jamais pareille concentration de forts-entrepôts ne fut édiflée ailleurs dans le monde. De l'or et des esclaves, là, sur ces quelques kilomètres de rivage, se retrouvaient tous les ingrédients du mirage économique fascinant l'imaginaire au siècle des Lumières¹²³.

Quelle était la participation des femmes au commerce de l'or ? Les femmes étaient en amont et en aval du commerce de l'or. Elles constituaient une main-d'œuvre très importante dans l'orpaillage des alluvions. En effet, elles participaient à l'extraction d'alluvions aurifères avec une méthode artisanale comme nous l'avons cité plus haut.

Comment se faisait le commerce ? Il importe ici de présenter le commerce de l'or avant et à l'arrivée des Européens. Avant l'arrivée des Européens, l'or était vendu directement sur place aux courtiers détaillants des marchés voisins qui à leur tour le revendaient à des caravaniers. Il était échangé contre des cauris, des textiles, des noix de kola, du bétail, du sel, des captifs et du mil¹²⁴. Ce métal servait aussi d'ornement surtout pour les femmes. Elles s'en servaient en effet pour l'ornement de leurs cheveux : *Pour ce qui est de l'or, il est commun ; il est rare de voir une*

¹²² Des Marchais, tome 1, *Op. Cit*, p.260.

¹²³ J.-M. Deveau, *Op. Cit*, p.213.

¹²⁴ J.-M. Deveau, *Op. Cit*, p.239.

*femme dont les cheveux ne soient ornés de petits ouvrages d'or fondus et battus au marteau, dans la fabrique desquels, les ouvriers du pays font voir leur adresse*¹²⁵.

Les hommes aussi ornaient leurs cheveux d'or d'après Villault de Bellefond. Selon ce dernier, les hommes, qu'ils soient riches ou pauvres, étaient galants et faisaient embellir leurs cheveux par leurs femmes. Ils se paraient de divers colliers de rasade, de bracelets qu'ils enjolivaient avec de petits ouvrages d'or¹²⁶. Le même auteur écrit que les hommes de distinction et leurs femmes se remarquaient par le port de quantité d'or surtout quand ils sont invités aux cérémonies. Il précise que les femmes portent 20 et 25 macs d'or, et les hommes 30 et 40¹²⁷. Il est utile de rappeler que les échanges commerciaux se faisaient à l'aide de l'or. L'or servait alors de monnaie. La quantité d'or variait selon l'importance des produits vendus. Le cauris servait aussi de monnaie.

La région étudiée a connu aussi le commerce négrier même s'il n'était pas très répandu à ses débuts. Ce commerce, avant l'arrivée des Européens n'était permis qu'aux hommes de distinction qui n'exploitaient les captifs que pour leurs travaux de champs ou de ménage : *Pour les esclaves, sur cette coste (côte) ils n'en ont pas beaucoup, ne leur estant (étant) pas permis, à moins qu'ils ne soient nobles, de faire ce commerce, ce qui fait qu'ils n'en ont que pour leur service des champs ou du ménage*¹²⁸.

Ces captifs étaient de conditions sociales diverses. Il s'agissait des hommes pauvres et misérables qui se vendaient aux nobles, des prisonniers de guerre, des hommes surpris en flagrant délit d'adultère avec la femme d'autrui et des voleurs :

Le roy (roi) a diverses sortes d'esclaves, les uns comme ceux que je viens de dire, il en a d'autres qui sont surpris en guerre, et d'autres qui luy (lui) appartiennent faute de pouvoir payer les amendes, auxquelles ils sont condamnez pour quelque

¹²⁵ Des Marchais, tome 1, *Op. Cit*, p.210.

¹²⁶ Villault de Bellefond, *Op. Cit*, p.222.

¹²⁷ *Ibid*, p. 394.

¹²⁸ Villault de Bellefond, *op.cit*, p. 296.

délict. D'ordinaire on envoie les uns et les autres dans les lieux, où se fait le commerce d'esclaves¹²⁹.

Mais à l'arrivée des Européens, attirés par le métal précieux, ceux-ci voulaient exploiter eux-mêmes ou contrôler directement les gisements aurifères. Mais les habitants n'étaient pas favorables à leur volonté qui s'était soldée par des échecs. Les Portugais ont dû abandonner les mines aurifères dont celui situé au nord-est d'Elmina en 1622 et le second situé près d'Axim en 1636. Ils étaient en revanche obligés de faire travailler les captifs des forts¹³⁰. C'est donc la recherche de la main-d'œuvre servile qui poussa au premier abord les Européens notamment les Portugais au commerce négrier. Ces derniers allaient chercher des esclaves dans les régions voisines. Mais la Côte de l'Or, contrairement aux régions côtières d'Afrique, a connu tardivement le commerce négrier car la première convoitise des Européens comme nous l'avons souligné déjà était le métal précieux. Ce ne fut qu'après que l'Amérique sera à la recherche de la main-d'œuvre pour la transformation des matières premières, que les pays côtiers d'Afrique seront sollicités pour fournir des captifs à ce commerce qui était un maillon de l'économie internationale¹³¹. C'est ainsi que la Côte de l'Or, outre le métal jaune qu'elle fournissait, et qui a commencé par se faire rare après une longue période d'exploitation, sera sollicitée pour livrer des captifs aux impérialistes européens. En 1680, le commerce de l'or, va commencer par perdre sa place au profit de celui des esclaves :

Il y a dix ans, et même plus longtemps, que l'on y trafiquait beaucoup ; mais depuis que le pays d'Assine, abondant en or, et d'où l'on y portait l'or, a été presque tout ravagé par les Dinikinrases, il n'y a presque plus rien à faire, et le peu d'or que l'on en reçoit ici est faux et de très peu de valeur¹³².

Deveau continuant sa recherche sur le commerce de l'or et des captifs dans la zone d'étude, indique que la traite négrière a commencé par remplacer le commerce de l'or au

¹²⁹ *Idem* p.286-298.

¹³⁰ J.-M. Deveau, *op.cit.*, p.241.

¹³¹ *Ibid.*, pp.261-262.

¹³² Cité par Deveau, p.214.

tournant des années 1680¹³³. Les informations dont nous disposons n'ont pas spécifié les rôles que les femmes ont joués dans ce commerce dans la zone d'étude même si dans d'autres régions elles y ont contribué énormément.

En définitive, nous pouvons retenir que les femmes contribuaient énormément à l'économie de la Côte de l'Or. Elles étaient au premier plan des activités agricoles. On les retrouvait tout au long de la chaîne agricole. Elles transformaient les productions agricoles. Elles préparaient la bière et les viandes de chasse. Elles avaient aussi le monopole de l'art culinaire. Leur présence était aussi remarquable dans l'artisanat. Elles fabriquaient des ouvrages tels que les nattes, les paniers et les tissus. Les femmes étaient aussi des tresseuses et des coiffeuses. Elles participaient également au commerce des produits issus de la culture des terres, des ouvrages artisanaux et de l'or. Mais elles n'étaient pas présentes dans le commerce négrier.

En dehors du rôle social et économique, les femmes de la Côte de l'Or se sont particulièrement identifiées dans les activités religieuses.

¹³³ *Idem.* p. 162.

**TROISIEME PARTIE : RÔLE DES FEMMES DE LA CÔTE DE L'OR DANS LES
ACTIVITES RELIGIEUSES**

Parler de la vie religieuse de la Côte de l'Or n'est pas une chose aisée ; et cela est dû aux dires des auteurs à deux titres. Le premier est lié à la réticence des habitants à livrer les informations succinctes relatives aux pratiques religieuses. Le second trouve ses sources dans la tendance des Occidentaux à minimiser les religions africaines, perdant ainsi de vue l'objectivité de leurs observations. Sans parti pris, nous essayerons de confondre les opinions des différents auteurs que nous avons consultés à cet effet pour laisser le soin au lecteur d'apprécier. Trois chapitres constituent la charpente de cette troisième partie dont le premier chapitre sera axé sur les différentes divinités de cette partie du Golfe de Guinée. Le second chapitre sera consacré à l'adultère et prostitution. Pour développer ce chapitre, nous irons dans les méandres de la polygamie pour déboucher sur ses conséquences. Nous parlerons d'abord de la première conséquence de la polygamie qui est le souci d'éviter de se retrouver dans l'adultère. Conscient que cette déviance est une faute commune entre la femme et l'homme, nous allons étudier le phénomène à la lumière des informations disponibles. Nous aborderons par la suite le divorce qui est l'une des sanctions de l'adultère qui ne s'applique ici qu'à la femme adultère. La femme pouvait être répudiée dans d'autres circonstances que nous n'allons pas occulter ici. La femme se trouvant hors du foyer séparée de son mari se prête à une autre activité incommode. Il s'agira enfin de la prostitution qui est aussi une pratique des femmes de la Côte de l'Or. Toutes les catégories de femmes qui s'adonnent à ce commerce le plus vieux du monde seront connues. Ces points énoncés sont dictés par la documentation disponible en la matière. Nous aborderons au troisième chapitre les cérémonies qui avaient cours sur la Côte de l'Or du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle et la participation des femmes à ces cérémonies.

CHAPITRE VII : LES RELIGIONS DE LA CÔTE DE L'OR

Les habitants de la Côte de l'Or sont des croyants. Leur principale religion selon les voyageurs, est le « fétichisme ». Mais le « fétichisme » était-il une religion ? La réponse à cette question se trouve dans la suite de notre travail. Cette religion est la plus populaire. En effet, ils vouent leur culte à des divinités sous une forme matérielle qui s'apparente à des forces de la nature, des esprits ou des génies. Ils croient ainsi en l'existence d'une divinité suprême qu'ils identifient à travers les manifestations des forces naturelles et les créatures :

Les Nègres qui demeurent sur la Côte croient pour la plupart un seul et vrai Dieu, auquel ils attribuent la création du ciel, de la terre, de la mer, et de tout ce qui y est contenu ; mais cependant ils le croient d'une manière (fort grossière) et n'en ont point d'idée distincte ; ils croient tout de même que tout ce qui a été est conservé et gouverné par le créateur¹³⁴.

Revenant sur les divinités, Bosman fait observer que les Nègres croient en un plus grand nombre d'idoles. Selon lui, chaque famille avait son idole¹³⁵. Smith, dans la logique européenne, finit la liste des religions de la Côte de l'Or par celle traditionnelle avant d'ajouter les divinités y afférentes :

La dernière secte, et qui est certainement la plus nombreuse, est celle des païens, qui ne s'embrace absolument d'aucune religion. Cependant chacun d'eux se choisit quelque chose, à laquelle il attache un certain culte (...). Les uns révèrent une queue de lion, les autres une plume d'oiseau, un caillou, un chiffon, une patte de chien (en un mot, ce que chacun imagine selon sa fantaisie). Ils lui donnent le nom de fétich¹³⁶.

Dans le même ordre d'idée, Prévost indique que la religion des contrées de la Côte de l'Or est divisée en plusieurs sectes et qu'il n'y a point de villes, de villages ni même de famille qui n'aient quelque différence dans les opinions. Il conclut ses propos en écrivant que tous les

¹³⁴Bosman, *Op. Cit.*, p.149.

¹³⁵*Ibid*, p.158.

¹³⁶ Smith, *Op. Cit.*, tome1, p.52.

habitants de la Côte de l'Or croient en un seul Dieu, auquel ils attribuent la création du monde, et de tout ce qui existe¹³⁷. Qu'appelle-t-on alors fétiche ?

Pour répondre à cette question, Prévost explique que le mot fétiche est d'origine portugaise et signifie charme ou amulette. Selon ce dernier, ce mot était employé à l'origine par les Nègres de la Côte de l'Or pour désigner dieu ou toute chose divine. Mais cette double appellation ne permettait pas, d'après l'auteur, de faire la distinction entre les divinités et les objets d'ornement. Et pour pallier cela, l'auteur précise que les habitants employaient *Bossum*¹³⁸ ou *Bassefo* pour désigner Dieu¹³⁹. D'après Barbot¹⁴⁰, le fétiche est ordinairement employé dans le sens religieux et tout ce qui sert à l'honneur de la divinité des peuples noirs prend le même nom.

Qu'est-ce-que le fétiche en réalité ? Ce mot est l'appellation des divinités d'Afrique par les envahisseurs Européens au XV^{ème} siècle. C'est donc une invention des Européens pour désigner les religions traditionnelles africaines. Cette appellation des divinités d'Afrique trouve en effet ses racines dans la considération à elles accordée par ceux-ci. Le mot fétiche (féitiço), à l'origine, provient des Portugais dont la traduction française est chose futile, image¹⁴¹. C'est donc le souci des Européens de montrer la supériorité de leur religion, en l'occurrence le christianisme qui les a poussés à croire que les divinités des peuples africains sont des objets sans importance.

Si les Européens sont tiraillés entre le désir de montrer la supériorité de leur religion et les propos frondeurs d'un anticléricalisme qui gagne du terrain, ils ne parlent en fait que d'eux-mêmes et cherchent les arguments qui, dans un sens ou dans l'autre, prouvent l'avance de leur civilisation et le bien-fondé de ses schémas au regard de ce que les observateurs constatent en

¹³⁷ A. Prévost, *Histoire générale des voyages*, tome5, p.141.

¹³⁸ Appellation de Dieu ou toute chose divine en langue locale. Ce mot est aussi utilisé pour désigner, comme nous l'avons dit plus haut, la femme consacrée à leurs divinités.

¹³⁹ Cité par Prévost, tome 5 p.245.

¹⁴⁰ *Ibid*, p.245.

¹⁴¹ C.J. Alladaye, 2003, *Le catholicisme au pays du vodun*, p.26.

Afrique. Aucun d'eux n'imagine que de telles différences masquent en réalité les mêmes questions existentielles et les mêmes angoisses devant l'impossibilité de trouver d'autres réponses que dogmatiques¹⁴².

Toujours dans cette pensée qui consiste pour les Européens à considérer comme objets frivoles les religions traditionnelles d'Afrique, ils soutiennent par conséquent que les Noirs les adorent. D'aucuns pensent qu'ils les vénèrent ou leur vouent un culte. Selon le témoignage d'Artus rapporté par Nicolas Villault de Bellefond, les populations de la zone d'étude adressent leurs prières à ces arbres, et prétendent y voir quelquefois, sous la forme d'un chien noir, le Diable, qui leur répond avec une voix humaine¹⁴³. Pour confirmer l'idée d'Artus sur la question, Villault écrit que les habitants s'imaginent que les hautes montagnes, celles d'où ils voient partir les éclairs, seraient la résidence de leurs dieux. L'auteur continue en disant qu'ils y portent des offrandes de riz, de millet, de maïs, de pain, de vin, d'huile et de fruits, qu'ils laissent (respectueusement) à leur pied¹⁴⁴. Rejetant du revers de la main cette intention des Européens, de Surgy écrit : *En fait, nulle part les Africains n'adoraient les idoles, les statues ou les morceaux de bois comme l'ont cru les trafiquants d'esclaves venus du Portugal à la fin du XV^{ème} siècle sur le Golfe de Guinée*¹⁴⁵.

Loyer, pour sa part blâme Bosman, Barbot, Villault et autres voyageurs qui accusent les Africains de les adorer comme des divinités¹⁴⁶.

Mais à qui les habitants de la zone d'étude s'adressent-ils ? A cette question, Surgy répond qu'ils s'adresseraient au dieu, à l'esprit, au génie qui y trouve son réceptacle temporaire ou permanent¹⁴⁷.

¹⁴²Deveau, *Op. Cit.*, p.69.

¹⁴³*Ibid*, p.195.

¹⁴⁴*Ibid*, p.183.

¹⁴⁵ Cité par Alladaye, p.26.

¹⁴⁶ Cité par Prévost, p.145.

¹⁴⁷ Cité par Alladaye, *Op. Cit.*, p.26.

Ces divinités ne sont donc pas des fétiches encore moins des idoles comme l'ont écrit certains voyageurs. Chaque habitant avait une divinité qui lui est propre envers qui il a des obligations. Il s'agit donc des divinités tutélaires personnelles.

Chaque personne, soit homme ou femme, avait sa divinité particulière, à qui ils consacrent le jour de la semaine dans lequel ils sont nés, ils appellent ce jour-là *Bossum*, ils ne boivent point de vin de palme ce jour-là, ils prennent un habit blanc, et passent sur tout le corps la poudre blanche, en signe de marque de pureté¹⁴⁸.

Prévoist, de son côté trouve que le nombre de divinités par habitant varie entre deux et trois et même plus. Il ajoute que certains les portaient sur eux ou dans leurs canots et d'autres les laissaient dans leurs chambres. Il indique par ailleurs que les enfants héritaient des divinités de leurs pères à la mort de ceux-ci¹⁴⁹.

En dehors des divinités personnelles, il y a les divinités publiques ou principales. Ces divinités sont les protectrices du pays ou de la région. Elles sont représentées par divers objets : *Chaque village nègre a une espèce d'animal qui y est tenue pour sacrée. Pour les habitants de Ningo c'est le loup [...]. On les a vus venir pendant la journée dans la ville, et c'est rare qu'on entende dire qu'ils ont pris un agneau [...]*¹⁵⁰.

Prévoist s'est rendu à Cape Coast où il a vu la divinité publique de cette région. Voici la description qu'il en fait : *Le Fétiche public du Cap-Coast est le rocher de Tabra ou de Tabora, Pointe en forme de Péninsule. Il s'avance dans la Mer du pied de la colline où le Fort est situé.*¹⁵¹ »

D'après Pestro de Diagro¹⁵², ces divinités tutélaires pourraient être identifiées à une montagne, un arbre, un rocher, un poisson ou un oiseau. Etablissant la liste des divinités,

¹⁴⁸Bosman, *Op. Cit.* p.155.

¹⁴⁹Prévoist, *Op. Cit.*, p.246.

¹⁵⁰Römer cité par Deveau, pp. 74-75.

¹⁵¹Prévoist, *Op. Cit.*, p.248.

¹⁵²*Idem*, p. 246.

Crassou¹⁵³ écrit : *Les uns adoptent une chose, d'autres une autre telle que une tête de cabri, tel poisson, tel animal ou tel oiseau*¹⁵⁴. Prévost, suivant le témoignage de Villault, écrit : *Les lacs, les rivières et les étangs ont part aussi aux (superstitions) des Nègres*¹⁵⁵. Voici comment sont décrites ces différentes divinités :

D'après les récits des voyageurs, c'est le palmier qui est consacré divinité arbre, surtout l'espèce qui porte le nom d'*Assoam*, parce qu'elle est la plus belle et la plus nombreuse. On voit de toutes parts quantité de ces arbres qui portent les marques de leur consécration. Selon les voyageurs européens, aucun habitant de la Côte de l'Or ne passe devant ces arbres sans prendre quelques lambeaux de leur écorce. Ils ajoutent en outre que les habitants roulent entre les doigts ces lambeaux d'écorce et en font une ceinture ou un bracelet comme un moyen de protection¹⁵⁶. L'auteur précise qu'ils entourent ces arbres de petits cordons de paille, et qu'après quelques autres cérémonies, ils attachent à ces cordons l'or qu'ils emploient pour parer les bras et les jambes¹⁵⁷.

S'agissant des divinités pierres, les voyageurs racontent qu'elles ressemblent aux bornes qu'on utilise dans quelques parties d'Europe pour marquer la distinction des champs. D'après eux, c'est sur ces pierres que les prêtres consacraient les petits crochets de petits bois qui servaient de fétiches aux maisons¹⁵⁸. Pour ce qui est de la divinité poisson, les voyageurs indiquent que c'est la bonite, et l'épée, ou l'empereur, qui sont les deux poissons consacrés¹⁵⁹.

Mais les divinités des prêtres étaient différentes de celles des gens du commun. Pour avoir été en contact direct avec les populations après un long séjour sur cette côte africaine, Bosman remarque que les prêtres ne disposaient que d'une divinité chacun. D'après ce voyageur hollandais, chaque prêtre avait sa divinité particulière. Et ces divinités, composées de manière

¹⁵³ Cité par Deveau, p.73.

¹⁵⁴ *Loc. Cit*

¹⁵⁵ Cité par Prévost, p.249.

¹⁵⁶ Villault de Bellefond, *Op. Cit.*, p.179.

¹⁵⁷ *Ibid*, p.183.

¹⁵⁸ Prévost, *Op. Cit*, tome 5, p.150.

¹⁵⁹ *Loc. Cit*

particulière, consistent en un grand vase de bois rempli de terre, d'huile, de sang, d'ossement d'hommes et de bêtes, de plumes, de cheveux¹⁶⁰.

des Marchais estime que ces divinités n'ont pas une forme ou une figure déterminée. Selon lui, c'est un os de poulet, une tête sèche d'un singe, une arête de poisson, un caillou, un noyau de datte, une boule de fruit dans laquelle on a lardé quelques plumes de perroquet, un bout de corne plein de diverses ordures, et mille autres choses semblables¹⁶¹.

Ailleurs, à Ouidah, les pratiques des habitants ressemblaient à celles des habitants de la Côte de l'Or. Mais ils se distinguaient par leurs divinités. Tandis que les habitants de la Côte de l'Or vénèrent les divinités telles que la montagne, l'arbre, le rocher, le poisson ou l'oiseau, ceux de Ouidah vouent leur culte au serpent, aux arbres et à la mer : *Toute la nation est païenne et reconnaît trois sortes de divinités. La première est une grosse et très belle espèce de serpent. Leurs divinités du second ordre sont les arbres de haute futaie. Leur dernier dieu est la mer*¹⁶².

Les divinités personnelles et publiques de la Côte de l'Or jouent un rôle de régulation de la société. Elles punissent, selon les habitants le mal et récompensent le bien. Les populations considèrent que les récompenses résideraient dans la quantité prodigieuse de femmes et d'esclaves et la punition dans la perte de ces biens. Cependant, elles redoutent la mort qui constitue pour elles le plus grand châtement.

Les habitants croient que ces divinités prennent de fort près garde de la conduite de chacun, récompensant le bien, et punissant le mal ; ils font consister la récompense dans le grand nombre de femmes et d'esclaves, et la punition au contraire à n'en avoir point. Mais ils croient qu'il n'y a point de punition plus terrible que la mort, qu'ils craignent aussi extraordinairement¹⁶³.

¹⁶⁰Bosman, *Op. Cit.*, p.153.

¹⁶¹ De Marchais, *Op. Cit.*, tome 1, p.337.

¹⁶² Smith, *Op. Cit.*, tome2, pp.137-141

¹⁶³Bosman, *Op. Cit.*, p.158.

Toujours sur le registre de régulation de la société, Bosman observe que les divinités étaient sollicitées comme garantes dans la signature d'accords de guerre entre deux pays. Selon l'auteur, lorsqu'un pays s'engageait aux côtés d'un autre moyennant une somme d'argent pour combattre ses ennemis, les deux principaux chefs de ces pays buvaient une potion comme gage de bonne foi en répétant cette portion de phrase : *Que le Fétiche nous fasse mourir, si nous n'aidons à poursuivre l'ennemi et à le détruire entièrement, s'il est possible*¹⁶⁴.

Les divinités servaient aussi à découvrir les vols. A ce sujet, Bosman écrit qu'ils se font aider par leurs divinités pour découvrir l'auteur du vol dont ils ont été victimes. L'auteur décrit la manière¹⁶⁵ dont ils arrivent à déceler l'auteur du vol avant d'ajouter que le voleur était puni en fonction du délit commis¹⁶⁶.

Les habitants de la Côte de l'Or considèrent leurs dieux comme leurs protecteurs. Cette protection s'étend aussi bien sur les habitants que sur les régions. Bosman, pour sa part, attribue cette protection aux divinités publiques et écrit : *Outre les fétiches domestiques et personnels, les habitants de la Côte de l'or (...) en ont des publics, qui passent pour les protecteurs du pays et du Canton*¹⁶⁷. En dehors des rôles de régulation de la société et de la protection des habitants, les divinités aidaient aussi à la prospérité des affaires. De ce fait, ils s'adressaient à leurs divinités et les priaient de faire réussir leurs entreprises. De plus, lorsque les habitants de la Côte de l'Or veulent commencer une guerre ou entreprendre quelque négoce, quelque voyage, ou quelque autre chose importante, ils vont premièrement chez leur prêtre pour faire demander à la divinité si leurs desseins réussiraient¹⁶⁸. Les divinités étaient aussi mises à contribution pour conjurer les catastrophes naturelles : *Ils les prient d'apaiser l'océan, et de les garantir des orages et des tornades pendant la saison du commerce*¹⁶⁹. Partageant l'avis de Labat sur le sujet, Prévost

¹⁶⁴ *Ibid.*, p.152.

¹⁶⁵ Même manière pour se venger des injures, voir page suivante.

¹⁶⁶ Bosman, *Op. Cit.*, p.151.

¹⁶⁷ Pestro de Diagro, cité par Prévost, p.246.

¹⁶⁸ Bosman, *Op. Cit.*, pp.149,153 et 154.

¹⁶⁹ Labat, cité par Prévost, p.248.

donne l'exemple de la divinité de Cape Coast qui rendrait le débarquement assez facile si l'agitation continuelle des vagues y mettait quelque danger. Mais les habitants faisaient aussi appel aux divinités pour se venger des offenses.

Tout de même, lorsqu'ils ont reçu quelque injure de quelqu'un, ils évoquent leurs dieux pour se venger. Comment cela se passe-t-il ? Voici ce que dit Bosman à propos de leur manière de se venger par leurs divinités :

Ils portent quelque viande, boisson, ou autre chose à leur Fetiche ou Prêtre pour le faire conjurer, après quoi ils le répandent là où ils savent que leur ennemi a accoutumé d'aller, croyant fortement que s'il vient à toucher ces choses conjurées, il mourra en peu de temps ; et ceux qui craignent cette conjuration venant dans ces lieux où ils aperçoivent qu'on a voulu les perdre, se font porter par-dessus, afin de ne point toucher ce que l'on a répandu car ils croient que ce mal ne peut faire de mal ni à eux ni à leur porteur, n'ayant de vertu que sur ceux pour qui cela a été préparé, et encore faut-il qu'ils le touchent ¹⁷⁰.

Quels sont alors les rapports des femmes avec les divinités tutélaires?

Les femmes, au même titre que les hommes, pouvaient disposer de divinités. Elles pouvaient en avoir un grand nombre, mais pour divers usages. Premièrement, elles utilisent les divinités pour conquérir le cœur des hommes. Mais si elles sont mariées, elles les utilisent pour amener leur mari à les aimer plus que leurs coépouses. Deuxièmement, elles utilisaient les divinités pour pouvoir accoucher dans de meilleures conditions. C'est cet usage qui les rendait vigoureuses et facilitait leur délivrance. Troisièmement, elles en disposaient pour trouver de l'or. Car les femmes de la zone d'étude se donnaient aussi pour tâche la recherche de l'or surtout quand il pleuvait. Quatrièmement enfin pour se protéger et protéger leurs progénitures disaient-elles contre les forces de mal :

Les femmes en peuvent avoir jusqu'à 8, qu'elles destinent chacun à un usage particulier, l'un pour faire que son mary (mari) l'aimera toujours, l'autre pour qu'elle enfante heureusement, cettuy-cy (celui-ci) pour qu'elle puisse avoir

¹⁷⁰ Bosman, *Op. Cit.*, p.150.

l'avantage sur ses compagnes, cettuy-là (celui-là) pour se faire aimer d'autres que son mary (mari), un autre pour avoir de l'or ou pour chasser le Diable qu'ils appellent Sassan.¹⁷¹.

Les divinités sont d'utilités amoureuse, procréative, économique et protectrice pour les femmes. Abordant cette dernière utilité, et en particulier en ce qui concerne la protection de leurs enfants, Villault écrit :

Cependant qu'ils sont tendres, la mère leur met autour le col de petits ouvrages d'or passés dans de fil de l'écorce de l'arbre où ils adorent leurs fétiches, crainte que le diable ne les emporte, et à mesure qu'ils croissent jusqu'à quatre ans, environnent leurs bras et jambes de petits rameaux qu'ils plient en façon de cercle [...] croyant les garantir de tous maux, et en ont grand soin jusqu'à sept ou huit ans¹⁷².

Il sera appuyé par Prévost qui indique que tout juste après la naissance de l'enfant, on faisait appel au *Konfo*¹⁷³ qui lui attachait à la tête, au corps, aux bras et aux jambes des écorces d'arbre fétiche, des brins de corail et autres bagatelles¹⁷⁴. Soutenant Villault et Prévost, Deveau écrit :

La vigueur de cette éducation¹⁷⁵ n'empêche pas l'inquiétude des parents devant la fragilité de leurs enfants. Ils demandent à leurs fétiches de les protéger contre les dangers les plus courants. On leur enveloppait les poignets, les chevilles et le cou avec une sorte de filet en écorce d'arbre travaillée à la manière des tapas d'Océanie. Cette parure où s'accrochaient différentes breloques allait immuniser l'enfant contre toute emprise diabolique. Des coquillages placés dans ses cheveux empêchaient les chutes, d'autres amulettes protégeaient des hémorragies, des vomissements, des insomnies etc.¹⁷⁶

Les femmes étaient soumises à des rituels des divinités. En effet, leurs maris les soumettaient à un certain nombre de rituels pour les amener à leur être fidèles. Pour cela, les

¹⁷¹ Barbot, cité par Deveau, p.72-73.

¹⁷² Villault, *Op. Cit.*, pp. 236-237.

¹⁷³ Prêtre en langue locale.

¹⁷⁴ Prévost, *Op. Cit.*, p.203.

¹⁷⁵ Liberté laissée dans l'éducation des enfants. Ils quittent la maison et vont là où il leur plaît. Ils peuvent même aller au bord de la mer pour apprendre à nager. Il en est de même pour leur nourriture. Un morceau de pain suffirait pour apaiser leur faim. Une éducation qui étonnait fortement les voyageurs.

¹⁷⁶ Deveau, *Op. Cit.*, p.58.

hommes prenaient des précautions pour s'assurer de la fidélité de leur femme lorsque celle-ci se rendait au marché ou quittait la maison. Citant Villault, Prévost écrit qu'au départ des femmes pour le marché ou pour quelque autre lieu, le mari prend un morceau de sa divinité domestique et le trempe dans un verre de vin de palmier qu'il fait boire à la femme, comme un vœu de fidélité pendant son absence. L'auteur précise que le mari lui fait faire le même serment à son retour à la maison¹⁷⁷. Abondant dans le même sens que Villault, des Marchais écrit :

La plupart des Nègres ne laissent pas aller leurs femmes aux villages voisins qu'ils ne leur fassent jurer sur leurs fétiches qu'elles seront fidèles, et pour les y engager encore plus étroitement, ils leur font boire une calebasse de vin de palme, dans laquelle on a trempé les herbes qui servent à la composition des Fétiches ; ils font la même chose au retour¹⁷⁸.

Les habitants de l'aire de recherche mettaient aussi à témoin les divinités dans la célébration des mariages. Cet acte solennel qui consacre l'union de deux êtres humains était célébré devant un prêtre et au cours duquel seule la femme, comme nous l'avons mentionné plus haut s'engageait à être fidèle à son mari. Sur cette déclaration, le prêtre lui faisait boire la divinité¹⁷⁹. L'homme de son côté n'est tenu par aucune obligation de fidélité mais par une déclaration d'aimer sa femme :

Lorsque les deux parties consentent le mariage, on fait venir un marabout qui donne le Fétiche au garçon et à la fille. Celui-ci fait jurer la fille qu'elle aimera son mari sur toutes choses et qu'elle lui sera fidèle, le mari promet de l'aimer et s'en tient-là¹⁸⁰.

La prédominance des religions traditionnelles ne favorisait pas, d'après certains auteurs que nous avons lus à ce sujet, l'expansion des religions telles que le Christianisme, l'Islam et le Judaïsme sur la Côte de l'Or. En effet, importé à la Côte de l'Or par les Européens en

¹⁷⁷ Prévost, *Op. Cit.*, tome 5, p.253.

¹⁷⁸ De Marchais, *Op. Cit.*, tome 1, p. 147.

¹⁷⁹ Entendez ici prêter serment, car c'est de cette manière qu'ils désignent sur la Côte de l'Or la prestation de serment.

¹⁸⁰ De Marchais, *Op. Cit.*, tome1, p. 325.

l'occurrence les Portugais¹⁸¹, le Christianisme n'a pas connu une grande expansion car la mission de conversion des habitants de la région d'étude a tôt fait place au commerce. Il n'avait atteint qu'une infirme partie de la population. Désapprouvant Pieter de Marees qui estime que le Christianisme a connu une réussite après avoir vu quelques Nègres près de leurs comptoirs parlant de la naissance du Christ, de la Cène, de la Crucifixion et de la Résurrection, Deveau clame qu'il s'agit d'une exception avant d'ajouter que la règle d'or du *business is business* prévalait et que les quelques prêtres présents ne s'occupaient que du salut des leurs en abandonnant les Africains à leur sort¹⁸². Le Chevalier des Marchais pour sa part lie la raison de cette faible expansion du Christianisme sur la Côte de l'Or à la polygamie avant d'ajouter que l'Islam et le Judaïsme n'étaient pas connus des occupants : *Le christianisme n'a pas fait de grands progrès dans ce país (pays), la pluralité des femmes y sera toujours un obstacle invincible. Le Judaïsme et le Mahométisme n'y ont pas encore pénétré*¹⁸³.

A la suite de des Marchais, Smith indique que certains endroits étaient découverts et habités en premier par les Portugais dont la postérité, continue l'auteur, encore assez nombreuse plus qu'avant dans le pays, faisait un commerce considérable avec les Anglais. Cependant, à dire vrai, fait observer l'auteur, on n'y trouverait plus guère de vestiges des Portugais, à la langue près qui sont presque dégénérés en Africains et qu'il ne reste que des idées imparfaites du Christianisme. L'auteur termine son observation en disant que l'Islam a étendu ses tentacules sur ces endroits autrefois occupés par le Christianisme¹⁸⁴. Partageant l'avis de Smith, Deveau observe que la pénétration de l'Islam dans cette partie du Golfe de Guinée remontait au XVI^{ème} siècle. Pour étayer sa thèse, l'auteur s'est basé sur le constat de de Marees selon lequel la circoncision pratiquée dans cette région rappelle la religion des Mahométans¹⁸⁵.

¹⁸¹ Les Portugais étaient les premiers à s'installer sur la Côte de l'Or.

¹⁸² Deveau, *Op. Cit.*, p.77.

¹⁸³ De Marchais, *Op. Cit.*, tome 1, p.336.

¹⁸⁴ Smith, *Op. Cit.*, tome1, pp.50-51.

¹⁸⁵ Deveau, *Op. Cit.*, p.77.

Mais nos connaissances historiques nous renseignent que la circoncision est d'origine africaine. Elles indiquent par ailleurs que c'est de ce continent que les Européens ont importé cette pratique : *Les Egyptiens étaient circoncis dès la Préhistoire : ce sont eux qui ont transmis cette pratique au monde sémitique en général (Juifs et Arabes) et en particulier ceux qu'Hérodote appelait les Syriens* ¹⁸⁶.

¹⁸⁶ C.A., Diop, *Nations nègres et culture. De l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique Noire d'aujourd'hui*, tome I , p.206.

CHAPITRE VIII : ADULTERE ET PROSTITUTION

Ici, nous essayerons de souligner certains comportements incommodes des femmes de la Côte de l'Or. L'adultère et la prostitution en effet sont deux phénomènes engendrés par la polygamie. Le développement de ce chapitre sera consacré à la part de responsabilité des femmes de ce pays dans ces pratiques.

La Côte de l'Or est une région où existait la polygamie. Des hommes prenaient en dehors de leur femme des concubines. Certains aimaient parfois ces dernières plus que leur femme. Cette pratique porte à croire qu'il y avait une loi les obligeant à la pratique. Ainsi, un homme pouvait épouser autant de femmes que ses conditions lui permettaient d'en prendre. Le nombre en effet, variait selon le rang social : *Les Nègres prennent autant de femmes qu'ils veulent, et leur condition le permet, ils ne vont pourtant presque jamais au-delà de vingt, et se contentent ordinairement de quatre ou cinq, ou tout autre plus de dix, mais ceux qui veulent se distinguer en épouse jusqu'à vingt*¹⁸⁷.

D'après Villault, les hommes avaient autant de femmes qu'ils en pouvaient nourrir¹⁸⁸. Des Marchais indique que les hommes avaient des femmes tant qu'ils voulaient, ou tant qu'ils pouvaient en avoir selon leurs moyens. Il ajoute qu'ils n'étaient jaloux que de la première qu'ils considéraient comme la légitime et les autres comme concubines¹⁸⁹. La polygamie n'était pas que la pratique des hommes de la Côte de l'Or. Elle s'observait le long des côtes africaines. Dans le royaume de Danxomè¹⁹⁰ par exemple, le phénomène est galopant. Dans son escale à la Côte des Esclaves, Smith a vu la manière dont les habitants de ce pays se mariaient et y a consacré sa plume. Dans cette région, dit-il, tout homme pouvait avoir quarante à cinquante femmes. Un haut dignitaire pouvait en prendre trois cents ou quatre cents, quelques-uns en prennent mille, et le roi

¹⁸⁷ Bosman, *Op. Cit*, p.203.

¹⁸⁸ Villault, *Op. Cit*, p.158.

¹⁸⁹ Des Marchais, *Op. Cit*, p.63.

¹⁹⁰ Danxomè fût un royaume de l'Afrique de l'ouest qui connut son apogée de XVIII^e au XIX^e siècle.

en a quatre ou cinq mille¹⁹¹. Sur la Côte de l'Or, la place de choix revenait à une seule parmi cette pléthore de femmes : la favorite¹⁹². La favorite était la femme légitime. Son mari demandait son consentement avant tout autre mariage. Les femmes qui venaient après elle dans le mariage étaient considérées comme des concubines. Ces dernières ne bénéficiaient pas de la même attention que la première. Par conséquent, celle-ci était la responsable de la maison chargée de distribuer les tâches à ses coépouses au même titre que les esclaves. Elle jouissait plus de plaisir sexuel que les autres d'après Villault¹⁹³. En effet, elle a le privilège de passer trois nuits de suite avec le mari tandis que les autres le font tour à tour selon leur ancienneté. Cependant, a fait observer Deveau¹⁹⁴ lorsque la première épouse devenait trop vieille pour honorer son devoir conjugal, le mari se tournait vers l'une des plus jeunes épouses, qui prenait naturellement la première place, tandis que l'ex-première était cantonnée au soin du ménage. Cette première épouse ajoute Deveau continuait néanmoins à jouir de la considération des autres, qui lui devaient des marques de respect, et qui conservait une position dominante, car c'était toujours elle qui assurait la direction de la cellule familiale et répartissait les tâches domestiques. En dehors de la favorite, il y avait la *Bossum*¹⁹⁵ ou la seconde épouse qui officiait les cérémonies rendues aux divinités. Elles avaient presque le même privilège que la première. Deveau précise que parmi les secondes épouses, celle qui assurait le culte de l'idole familiale jouissait d'un prestige presque égal à celui de la première :

La principale, qui se nomme la Muliere grande, est charmée du gouvernement de la maison. Celle qui la suit en dignité porte le titre de Bossum, parce qu'elle est consacrée au fétiche de la famille. Les maris sont fort jaloux de ces deux femmes, surtout de la Bossum [...]. L'avantage qu'elle a d'appartenir à la religion, lui donne certains jours réglés pour coucher avec son mari [...] Ainsi la condition de cette

¹⁹¹ W. Smith, 1972, *Op. Cit.*, pp.146-147.

¹⁹² La première femme et principalement celle qui donne naissance à un garçon.

¹⁹³ Cité par J.M. Deveau, p.56.

¹⁹⁴ *Ibid*, p.55.

¹⁹⁵ Appellation de la seconde femme en langue du pays.

femme est fort supérieure à celle des autres femmes [...] La principale femme ou Muliere grande prend soin de l'argent et des autres richesses de la maison¹⁹⁶.

Les femmes avaient leurs maisons à côté de celle de leur mari. Chacune d'elle restait dans sa maison où elle élevait ses enfants. de Marees, appréciant leur manière de vivre écrit qu'afin de ménager la tranquillité de ce harem, chaque épouse vivait dans une case séparée dont l'ensemble formait un isolat limité par une barrière suffisamment haute pour en préserver l'intimité. Il était rare de les voir manger ensemble encore moins avec leur époux. Cependant elles vivaient dans l'harmonie et l'époux essayait de donner à chacune son dû¹⁹⁷. Dans l'impossibilité de les satisfaire toutes à la fois, il faisait des mécontentes qui ne voudront pas se laisser faire. De ce fait, certaines femmes se donnaient les moyens pour répondre aux besoins de leurs envies sexuelles. Elles se lançaient ainsi dans l'adultère qui est une déviance sociale.

Deux raisons fondamentales sous-tendent l'adultère des femmes. La première raison est sans doute la conséquence de la polygamie. En effet, il était permis à l'homme de prendre autant de femmes que ses moyens lui permettaient d'avoir. Pour cela, les hommes de la haute extraction en abusaient parfois et les femmes étaient laissées pour compte. Les femmes attendaient leur tour de plaisir sexuel qui ne venait que sur la volonté de la favorite. Et puisque l'amour et la jalousie sont deux passions inséparables, ils font le lit à l'adultère qui ne tardera pas à s'installer. Les femmes de cette catégorie commettaient l'adultère discrètement avec des amants parce qu'elles sont à la quête de la satisfaction sexuelle. Soutenant ces femmes, Smith¹⁹⁸ écrit que celles qui se croyaient disgraciées, trouvaient le secret de se satisfaire ailleurs.

La seconde raison réside dans l'avarice et l'irresponsabilité de certains hommes. Au lieu que cela leur déplaise, ces derniers au contraire cautionnaient ces aventures de leurs femmes pourvu qu'ils en tirent un profit. En effet, certains maris surtout les pauvres excitaient leurs femmes à commettre l'adultère afin que leurs femmes leur reversassent le salaire de ce

¹⁹⁶ Prévost, 1747, *Op. Cit*, tome 5, p.201.

¹⁹⁷ De Marees, cité par Deveau, *Op. Cit*, p. 56.

¹⁹⁸ G. Smith, 1726, tome 2, *Op. Cit*, p.37.

commerce. D'autres femmes le faisaient en complicité avec leurs maris dans le but d'arnaquer leurs amants. L'adultère était puni d'une forte amende qui revenait au mari cocufié. Et comme la somme, écrit le Hollandais Bosman revenait au mari cocufié, certains encourageaient leurs femmes à avoir des rapports sexuels avec d'autres. L'auteur poursuit en disant qu'on en voyait qui se mariaient avec cette seule intention. Ces femmes ne manquaient pas de stratégies pour atteindre leur objectif. Elles avaient bien des méthodes que Smith décrit :

Elles n'en manquent aucune occasion, et inventent tous les jours de nouveaux stratagèmes pour se donner des amans. Quand elles rencontrent un homme, elles se jettent sur lui, le serrent entre leurs bras, et le menacent, s'il ne satisfait pas sur le champ à leur passion, de le dénoncer à leur mari, comme fit la femme de Putiphar à Joseph¹⁹⁹.

Elles faisaient leur commerce dans le but de faire payer des amendes à leurs maris. Certaines femmes mentaient, en complicité avec leurs maris, à leurs amants qu'elles n'étaient point mariées. Certaines femmes juraient même qu'elles n'informeront point leurs maris mais ces derniers se présentaient soudainement à la grande surprise de l'amant. Les maris ne laissaient pas impunis ceux qui commettaient adultère avec leurs femmes qui étaient pour la plupart des étrangers :

Il y a des Nègres assez brutes et assez infâmes pour ne prendre plusieurs femmes, qu'afin qu'elles les fassent vivre à leur aise, et qui se font un plaisir de porter des cornes. Ils vont jusques à ce degré de brutalité et d'infamie que de donner une permission entière à leurs femmes de débaucher d'autres hommes, ce qu'elles révèlent tout aussitôt à leurs maris qui ne manquent pas de punir ceux qu'ils surprennent²⁰⁰.

Les sanctions liées à l'adultère étaient sévères et diversifiées. Elles allaient des amendes à la peine de mort. En ce qui concerne les amendes, elles variaient selon le rang social des auteurs. Ainsi, les hommes riches payaient une grande amende au mari de la femme adultère. Dans

¹⁹⁹ Smith, tome 2, *Op. Cit*, 1972, p.p.190-191.

²⁰⁰ Bosman, 1705, *Op. Cit*, p.204.

d'autres cas, l'auteur qui était incapable de payer l'amende était réduit à l'esclavage avec sa famille. L'amende variait entre quarante et soixante francs. Si l'auteur avait commis l'adultère avec la femme d'un homme riche, alors cela lui coûtait tout une fortune. L'amende pourrait augmenter et coûter beaucoup plus cher. Dans la ville du Bénin²⁰¹, lorsque l'homme et la femme étaient pris en flagrant délit, les biens de l'homme étaient confisqués et confiés au mari de la femme adultère et cette dernière était mise à la porte et se retirait dans un endroit où elle passait pour veuve ou vivait du produit de ses saveurs²⁰². Les hommes étaient jaloux de leur première femme. Ils haïssent à mort celui qui commettait l'adultère avec elle. L'adultère commis avec la femme des rois et des grands seigneurs est un crime de mort. Chez les Achantis²⁰³, l'adultère de la femme ou de l'homme était sévèrement puni. L'adultère de la femme ici contrairement à celui de l'homme, est passible de mort :

La femme est-elle coupable, c'est la mort. Si c'est le mari dont l'infidélité est prouvée, on lui laisse la vie, mais on lui donne la honte. On le fait eunuque. Laisant sa liberté sur le seuil du palais royal, il passe comme dans le sérail et chantera d'une voix douce des ballades africaines aux dames du harem²⁰⁴.

Dans notre zone d'étude, il n'est pas permis à la femme de broncher même si elle surprenait en flagrant délit d'adultère son mari. L'homme surpris en flagrant délit d'adultère n'est pas du tout inquiet. Ses femmes n'ont aucun moyen pour lui infliger des sanctions. Mais pour remédier la déviance de leur époux, elles sont obligées de le fidéliser par des caresses et la tendresse. Bosman a fait remarquer que les femmes, malgré leur jalousie n'osaient rien dire quand leurs maris commettaient l'adultère avec une autre femme mais qu'elles tâchaient de les en détourner par la douceur et par toute sorte de caresses. D'après l'auteur, il n'y a que la

²⁰¹ La ville du Bénin est le plus puissant et le plus grand royaume de Guinée. Elle est située à environ soixante mille d'Azaton sur le bord de la mer, à l'embouchure de la rivière de Formose, est le lieu de la résidence du roi et donne son nom à tout le royaume. Elle est au milieu d'une belle plaine, et ses rues sont d'une grandeur prodigieuse et large à proportion:

²⁰² G. Smith, 1726, tome 2, *op. cit.*, pp. 213-214.

²⁰³ Les Achanti appartiennent au groupe linguistique Akan.

²⁰⁴ Fulbert-Dumonteil, 1887, *Les Achantis de l'Afrique équatoriale*, Paris, Hachette Livre, p.15.

première femme qui ait la liberté de se fâcher contre le mari et de le menacer qu'elle l'abandonnerait s'il continuait dans ses débauches. Mais faudrait-il encore que le mari soit de bonne humeur prévient l'auteur, autrement il ne se soucierait guère de tout ce qu'elle pourrait dire²⁰⁵. Mais Dapper prenant le contre-pied de l'avis de Bosman sur la question écrit que l'homme surpris en flagrant délit payait une amende à ses femmes même s'il jugeait cette somme insignifiante. Voyant cette inégalité de justice existant entre l'homme et la femme sur le plan marital à la Côte de l'Or, l'auteur conclut: *Au reste, c'est un méchant pays pour les femmes : car un homme peut épouser autant de femmes qu'il peut entretenir, et il n'y a point d'autre peine contre un homme adultère ...*²⁰⁶. Il se désole du fait que l'homme était obligé de payer seulement une modique somme de trois ou quatre francs à chacune de ses femmes lorsque celles-ci venaient à découvrir son forfait avant d'ajouter qu'*au lieu que quand un mari peut convaincre sa femme d'infidélité, il lui est permis de la répudier et même de la vendre*²⁰⁷. Le divorce pouvait intervenir dans trois cas.

Le premier cas de divorce intervenait quand la femme était surprise en flagrant délit d'adultère. Dans ce cas, on appliquait à la femme adultère les sanctions puis le divorce était librement consenti. Comme nous l'avons dit plus haut, les prestations matrimoniales étaient strictement restituées au mari.

Le second cas de divorce est le soupçon. Ici la sentence se faisait suivant des procédures judiciaires et culturelles. Lorsque la femme était soupçonnée d'adultère, la sentence du divorce se prononçait de la manière suivante : l'homme et la femme soupçonnés d'adultère comparaissaient devant un conseil composé de juges. Si l'accusée (femme) niait le fait qui lui était reproché, le mari rassemblait des preuves. Mais si malgré les preuves, elle gardait sa position, le juge la passait au serment qui était une pratique par laquelle on jugeait à la Côte de

²⁰⁵ G. Bosman, 1705, *op.cit*, p.210.

²⁰⁶O. Dapper, *Description de l'Afrique*, 1686, p.299.

²⁰⁷ *Ibidem* p. 299.

l'Or. Si l'accusée acceptait de faire le serment, on la déchargeait de l'accusation. Mais quand elle refusait de jurer, on la condamnait. Ayant plusieurs fois été juge dans le règlement des conflits de divorce, Bosman écrit dans sa douzième lettre ceci:

Vous savez que la première règle du droit est de nier le fait, et c'est ce que les Nègres savent très bien faire ; ils prennent d'abord le parti de la négative, de sorte qu'il faut apporter des preuves pour les convaincre, et la femme est obligée de comparaître devant le Conseil et de déclarer la chose dans toutes ses circonstances. Enfin il en faut venir au serment, et si l'homme accusé veut faire serment, il est déchargé de l'accusation, mais s'il refuse de jurer, on le condamne²⁰⁸.

Dans le royaume de Danxomè, les hommes riches éprouaient une extrême jalousie pour leurs femmes en sorte qu'ils n'aimaient pas qu'un homme approchait l'endroit où elles se trouvaient. Cette jalousie faisait que le moindre soupçon d'infidélité les amenait à vendre leurs femmes. Ceux qui étaient soupçonnés d'avoir débauché les femmes de leurs proches riches étaient mis à mort et leur famille réduite à l'esclavage. Celui qui touchait par mégarde la femme du roi courait le risque de mort ou de condamnation à l'esclavage à perpétuité.

Le troisième cas de divorce vient de la volonté de l'homme et de la femme qui estimaient qu'ils ne s'aimaient plus. Il se faisait entre les deux sans médiation. Cette forme de divorce se pratiquait chez les Achanti mais d'une façon subtile :

Le divorce existe dans le royaume d'Ashanti et se pratique d'une façon aussi simple qu'originale : lorsque les époux éprouent le besoin irrésistible de rompre un lien qui n'a plus de charme, ils prennent un morceau de craie et se font réciproquement une marque blanche sur la joue. Tout est dit. Ils sont libres²⁰⁹.

Cette liberté ouvrait la porte à d'autres phénomènes dont la prostitution qui est aussi une pratique des femmes de cette Côte.

La prostitution n'est pas une pratique nouvelle en Afrique encore moins à la Côte de l'Or. Elle se pratiquait en Afrique bien avant son contact avec l'Occident. Les auteurs Arthur et

²⁰⁸Bosman, *Op. Cit.*, p.205

²⁰⁹Fulbert-Dumonteil, 1887, *Op. Cit*, p.17.

Marius Vido²¹⁰ écrivent que d'après les recherches d'Abiola Félix Iroko²¹¹, des personnes de sexe féminin livraient bel et bien leur corps à autrui moyennant finance. Suivant les informations que nous avons eues en la matière, la prostitution se pratiquait sur la Côte de l'Or bien avant l'époque coloniale. A la recherche des origines de la présence de la prostitution dans la zone d'étude, Vido rapporte les témoignages et écrits de certains voyageurs et auteurs. L'auteur rapporte le témoignage de Eustache De La Fosse qui a séjourné sur la Côte de l'Or plus précisément à La Mine en 1479. Le voyageur raconte dans son témoignage qu'il a été courtisé par une travailleuse de sexe l'invitant à avoir de rapport sexuel avec elle en commençant dès l'instant à se déshabiller sans que celui-ci accepte son invitation.

A la suite de De La Fosse, l'auteur béninois cite Pieter De Marees qui a fait état de la présence des prostituées sur la Côte de l'Or à la fin du XVe siècle. Et comme cela ne suffisait pas pour confirmer sa thèse, Vido cite le voyageur français Nicole Villault de Bellefond qui indique dans son livre publié en 1669 que les vendeuses de charme ou filles de joie étaient présentes dans cette région. L'auteur pour finir ajoute à la liste des témoins Jean Barbot qui a confirmé à travers ses écrits la présence des prostituées dans cette portion du Golfe de Guinée²¹².

Mais quelle catégorie de femmes s'adonnaient-elles à la prostitution ? Vido retient pour sa part deux catégories après analyse et critique des informations écrites et orales qu'il détient. D'après l'auteur béninois du XXI^{ème} siècle, la prostitution était le fait des femmes du peuple et des esclaves. Pour étayer sa thèse, l'auteur cite Dapper qui parle des esclaves qu'on achète et Des Marchais qui pointe du doigt les jeunes filles libres et maîtresses de leur corps²¹³. Mais à la lumière des informations dont nous disposons suite aux récits des voyageurs, la prostitution était le fait de trois catégories de femmes dans la zone d'étude.

²¹⁰ A. Vido et M. Vido, 2015, *Histoire des femmes du Sud-Bénin du XVII^e au XIX^e siècle*, Paris, Edilivre, p.101

²¹¹ *Loc. Cit.*

²¹² A. Vido, « Notes historiques sur la pratiques de la prostitution dans le Golfe de Guinée (XVe-XIXe siècle) » in *La sexualité en Afrique : histoire, histoire de l'art et linguistique*, pp.11-31

²¹³ *Loc. Cit*

Elle était premièrement la pratique de certaines femmes adultères répudiées par leurs maris. Ces femmes, en quête de la satisfaction des désirs de leur chair et dans le but de faire du profit se livraient à la prostitution. Elles disposaient d'une grande liberté et partageait leur plaisir sexuel avec les hommes de leur choix.

La deuxième catégorie était celle des femmes chassées de la maison après le décès de leurs maris. Elles menaient cette vie pour pouvoir subvenir à leurs besoins et ceux de leurs enfants.

Il y a enfin la catégorie des jeunes filles qui refusaient de se marier et menaient une vie de prostitution. Il s'agit bien entendu des filles qui n'étaient pas mariées. Elles étaient libres et offraient leur charme à qui elles voulaient.

Pourquoi les femmes se prostituaient-elles ? Bosman trouve qu'il y a deux mobiles qui poussaient ces femmes à se livrer à ce commerce. Selon le voyageur Hollandais, la première raison de cette pratique réside dans le fait que les jeunes filles préféraient une vie de liberté à une vie conjugale. Quant à la seconde raison, l'auteur l'identifie à l'excédent entre le nombre des femmes et des hommes présents sur la Côte de l'Or :

Il y a deux raisons pourquoi les filles ne se marient pas ordinairement aussitôt que les garçons ; la première, c'est qu'elles aiment plus une vie débauchée que de prendre un mari ; et la seconde, c'est parce qu'il y en a une quantité prodigieuse, et incomparablement plus que de jeunes hommes, de sorte qu'il faut qu'elles attendent que quelqu'un les recherche²¹⁴.

La prostitution contrairement à l'adultère n'était guère une déviance sociale dans cette région. Elle n'était pas punie. Les femmes qui s'y adonnaient n'étaient donc sujettes à aucune sanction comme c'est le cas pour l'adultère. Par conséquent, certaines femmes étaient même établies dans ce travail qu'elles exerçaient toute leur vie durant. Elles menaient cette activité après y avoir été consacrées et servaient sous des responsables à qui elles versaient le profit. Ces

²¹⁴G. Bosman, 1705, *op.cit*, p. 214.

derniers quant à eux s'occupaient des besoins courants de ces prostituées :

Il y a dans les pays d'Eguira, d'Abocroë, d'Ancober, d'Axim, d'Ante, et d'Adom des femmes qui ne se marient jamais, et à qui l'on doit donner le nom de putains ou de prostituées ; et ce qu'il y a d'épouvantable, c'est qu'on les installe dans cet horrible métier avec des cérémonies ...Chaque village a trois ou quatre de ces infâmes prostituées ; elles donnent à leur maître l'argent qu'elles gagnent, et il leur en rend autant qu'il leur en faut pour leur nourriture et pour leur entretien ²¹⁵.

Ce commerce le plus ancien du monde leur procurait donc du profit. Cependant, les prostituées n'avaient pas une bonne réputation dans leur société. De plus, elles étaient exposées à des maladies. Si par malheur, elles étaient atteintes, leurs proches les délaissaient et elles vivaient dans la misère : *S'il leur arrive de contracter quelque vilaine maladie, comme cela est presque inévitable, elles sont dans un état très misérable ; car tout le monde les abandonne....*²¹⁶

Il y avait dans notre zone d'étude une race issue de l'union entre des Européens et des Africains due au manque d'Européennes sur cette Côte qui se prêtaient aussi à ce commerce. Les femmes de cette race, de mœurs légères d'après les voyageurs livraient leur corps aux hommes. Parlant de la prostitution de ces femmes, Bosman écrit qu'elles s'abandonnaient publiquement aux hommes surtout aux Européens.

Cette pratique s'observait aussi à la Côte des Esclaves. Le hollandais Bosman a fait observer qu'on retrouve une quantité de prostituées dans les pays de Fida (Ouidah) et Ardra (Allada). Selon l'auteur, ces femmes s'abandonnent presque pour rien au premier venu.

²¹⁵ *Ibid*, p.215.

²¹⁶ *Loc. Cit*

³³ Bosman,, *Op. Cit*, p.p.214-215.

CHAPITRE IX : LES CEREMONIES

Les cérémonies avaient une place de choix dans la vie des habitants de la région d'étude. Elles couronnaient la vie de ceux-ci de la naissance à la mort en passant par les différents événements courants de la vie, qu'ils soient heureux ou malheureux. Ces cérémonies s'adressaient tant au visible qu'à l'invisible. Ainsi, les cérémonies d'usage commençaient dès que la femme tombait en état de grossesse. Aussitôt qu'elle s'apercevait de sa grossesse, écrit Bosman, on la conduit au rivage de la mer, suivie d'une foule d'enfants, qui lui jetaient toutes sortes d'ordures en chemin. On la lavait avec soin. Maîtrisant les raisons de cette cérémonie, l'auteur soutient que sa non observance entraînerait la mort de la mère ou de l'enfant ou encore d'un proche parent avant le terme normal de l'accouchement²¹⁷. Dès la naissance d'un enfant, ils observaient à son égard des cérémonies rituelles qui consistaient à l'immuniser, à l'exorciser et à le préserver de toutes sortes de maladies et d'autres dangers. On procédait ensuite à la cérémonie d'octroi de nom à l'enfant. Enfin venaient les cérémonies d'excision. En effet, les enfants filles de la région d'étude subissaient l'excision. Artus raconte que cette pratique se faisait avec de grandes réjouissances²¹⁸. Des cérémonies s'organisaient aussi au cours des mariages mais dans une sobriété presque absolue. Bosman nous apprend que c'étaient des cérémonies fort réduites au strict minimum de dépenses. L'auteur ajoute qu'ils ne faisaient aucune réjouissance car ce n'était pas pour eux une fête²¹⁹. Mais Barbot, suivant les informations qu'il a reçues au sujet de la cérémonie liée aux mariages des mineurs écrit que lorsqu'arrivait ce jour, les femmes du village venaient dans leurs plus beaux habits, paraient la jeune mariée, la conduisaient chez son époux et qu'elles se livraient à la réjouissance toute la nuit autour d'une case. L'auteur ajoute que pour obéir à la tradition, le mari donnait de l'or à ces femmes²²⁰. Notons qu'au cours des

²¹⁷ Bosman, *Op. Cit*, p.208.

²¹⁸ Prévost, *Op. Cit*, pp.203-204.

²¹⁹ Cité par Deveau, p.55.

²²⁰ Cité par Deveau, p.55.

mariages, comme nous l'avons déjà souligné, intervenait le prêtre pour leur donner un caractère sacré.

Les habitants de notre aire de recherche observaient d'autres cérémonies qui consistaient à prêter le serment devant leurs divinités : *A la base de tout cérémonial, le serment ou l'engagement solennel devant le fétiche représente une soumission destinée à infléchir l'action des esprits...*²²¹ . Comment prêtaient-ils serment ? Voici comment Bosman décrit la prestation de serment sur la Côte de l'Or :

... Celui qui va faire serment devant cette idole va se poser vis-à-vis du vase et demande au prêtre le nom de l'idole, à cause que chacun en a une ; le prêtre le lui ayant déclaré, il appelle l'idole par son nom, et lui raconte au long ce qu'il a dessein de confirmer par serment, en la priant que s'il n'observe pas son serment, il le fasse mourir. Après cela, il fait le tour du vase, et s'arrête où il s'était posté d'abord, faisant encore le même serment ; ce qu'il fait encore une troisième. Ensuite, le prêtre prend un peu ce qui est dans le vase, et en frotte la tête, le bras, le ventre, et les jambes de celui qui a fait le serment, enfin il le tient suspendu au dessus de sa tête, le tourne trois fois, et lui coupe un morceau des ongles à un doigt de chaque main et de chaque pied avec un peu de cheveux, et met le tout dans le vase²²² .

Il y avait aussi une cérémonie au cours de laquelle les habitants chassaient le Diable. Cette cérémonie qui a lieu chaque année consistait à chanter, à danser et à purifier tous les ustensiles et autres lieux qui serviraient selon eux, de refuge au diable pour les nuire.

Quel était le rôle des femmes au cours de cette cérémonie ? Les femmes n'étaient pas inactives au cours de cette cérémonie. En effet, elles étaient enrôlées pour débarrasser le diable des ustensiles de cuisine : *Leurs femmes ont la précaution de bien laver et frotter tous les vases de terre et de bois qu'ils ont, afin de les nettoyer de toute impureté et d'empêcher que le Diable ne s'y loge pas*²²³ .

²²¹ Deveau, *Op. Cit*, p. 77.

²²² Bosman, cité par Deveau, p.77.

²²³ Bosman, *Op.Cit*, p. 162.

Ils faisaient également des cérémonies pour obtenir la pluie. En effet, pendant les saisons sèches trop longues, ils imploraient la clémence des divinités pour que la pluie tombe. Nous sommes en manque d'informations en ce qui concerne le rôle joué par les femmes pendant cette cérémonie.

Outre ces cérémonies, les habitants de la Côte de l'Or observaient d'autres cérémonies à l'égard des morts. En effet, au dernier souffle d'un Nègre, une divinité était conçue en sa mémoire pour procurer du soulagement à son âme dans l'au-delà. Les femmes assumaient plusieurs fonctions au cours des cérémonies funéraires d'après l'Abbé Prévost. Lorsque quelqu'un mourait, on exposait son corps. Quand c'est un homme, le corps exposé était assisté par sa femme la plus chère. Les parents du défunt de leur côté, continuaient leurs gémissements et lamentations. Mais si c'est une femme, ajoute l'auteur, son mari lui rendait le même office en la pleurant à chaudes larmes qu'il essuie avec la paille. Pendant l'exposition du corps, certaines femmes battaient sur des chaudrons de cuivre et chantaient des airs lugubres. Elles marchaient autour du corps et des murs de la maison du défunt en faisant de grands bruits. Une femme, dans cet intervalle, précise Prévost, allait de maison en maison avec un bassin de cuivre pour recueillir auprès des voisins une quête. Cet argent ou or collecté servira pour acheter des bêtes que le prêtre va sacrifier pour le repos de l'âme du défunt²²⁴. Bosman, quant à lui indique que dès qu'un homme ou une femme décédait, on informait aussitôt le prêtre qui venait interroger le mort sur les causes de sa mort si ce dernier n'avait pas de son vivant commis de parjure. Dans la recherche des causes ou de l'auteur de la mort, le prêtre faisait passer après les amis du défunt, ses femmes, ses enfants et ses esclaves²²⁵.

Mais les cérémonies funéraires des rois ne s'organisaient pas de la même manière que celles des hommes ordinaires. Selon les témoignages de des Marchais qui a vécu les funérailles d'un roi de Fétu, l'annonce de la mort se faisait par des chants et cris lugubres exprimés par le

²²⁴Cité par Prévost, p.233.

²²⁵ *Ibid*, p.236.

peuple. Après les cérémonies au mort, on amenait le corps au cimetière pour l'enterrement. L'auteur indique que s'il arrivait que quelques femmes du roi les suivissent au lieu d'enterrement, les fossoyeurs les tuaient et jetaient leurs corps sur celui de leur mari pour les enterrer ensemble avec toutes les divinités du roi, ses habits, armes et toutes autres choses qui lui étaient chères. Le même rituel s'observait aussi dans le royaume du Danxomè. Les rois de ce royaume en effet étaient enterrés avec un nombre impressionnant de leurs épouses. Mais la différence ici est que les femmes accompagnaient volontiers le roi dans l'espoir de continuer à le servir dans l'au-delà. Ainsi, le roi ne partait pas seul dans l'au-delà mais il était accompagné par des épouses qui se disputaient même l'honneur de le suivre. Ces dernières tenaient pour un privilège d'accompagner le roi au trépas. Selon les habitants de cette région qui considéraient la mort comme un changement de lieu, le roi ne meurt pas ; il est sensé de ce fait continuer à mener, dans l'au-delà, la même vie sur terre²²⁶.

des Marchais précise que le nombre d'hommes et de femmes qui étaient exécutés pour accompagner le roi à la mort sur la Côte de l'Or s'élevait à cinq ou six cents²²⁷. Barbot raconte qu'à Aquafou, une ville de Fétu située à l'Ouest de Cape-Coast, on tenait un marché de vente d'esclaves destinés aux funérailles des hommes de distinction. Les femmes participaient activement aux cérémonies des funérailles. De l'annonce du décès à l'enterrement, leurs actions étaient déterminantes. A la lumière de la description des funérailles faites par Artus un peu plus haut, on peut dégager trois actions au cours de ces cérémonies. D'abord elles avaient pour rôle de rester assises auprès du corps de leur mari exposé au public.

Leur deuxième action consistait à battre des bassines de cuivre avec des chants lugubres, et à marcher autour du corps et de la maison du défunt en scandant des cris de détresse. Enfin, elles étaient responsabilisées pour collecter l'argent ou l'or auprès des cohabitants afin de faire face aux dépenses liées aux obsèques. Outre ces actions, elles observaient d'autres rituels :

²²⁶ M. Ahanhanzo Glèlè, 1974, *Le Danxomè. Du pouvoir aja à la nation fon*, p.109.

²²⁷ Cité par Prévost, tome 5, p.240.

A la mort d'un mari, ses femmes se font couper les cheveux de fort près, se défigurent le corps avec de la terre blanche, et se couvrent de leurs plus vieux habits. Dans cet état, elles courent par toutes les rues de la ville [...], leur chevelure suspendue à leurs habits. Elles poussent des cris, elles répètent sans cesse le nom du mort, elles font le récit des plus belles actions de sa vie ; et cet exercice dure quelquefois plusieurs jours, jusqu'au moment de la sépulture²²⁸.

Elles suivaient aussi le cortège funéraire jusqu'à la sépulture. Elles marchaient auprès des porteurs du cercueil avec à leur tête la favorite. Mais si le défunt était une femme, le cortège n'était composé que de femmes avec pour seul sexe masculin le veuf qui marchait à la tête du convoi. Les hommes dans ce cas n'intervenaient que quand la sépulture est située à une distance importante mais armés :

Ce sont des hommes qui portent le cercueil ; mais il n'est permis qu'aux femmes d'approcher des porteurs. Elles suivent, l'une après l'autre, appuyées chacune sur un bâton, avec un lien de paille autour de la tête. La favorite marche immédiatement après le corps. Si la cérémonie se fait pour une femme, son mari marchait le premier, en versant beaucoup de larmes, mais seul de son sexe, à moins que le lieu de la sépulture ne soit fort éloigné ; car il est alors escorté d'une troupe d'hommes bien-armés²²⁹.

Mais en dehors de ces rituels, la mort du mari était une dure épreuve pour la femme favorite chez les Akan. En effet, selon leur tradition, la mort de son mari était un arrêt irrévocable de sa vie. Elle était soigneusement gardée par ses coépouses pour ne pas échapper à la sentence de mort. Les parents de son mari quant à eux venaient lui rendre un dernier hommage et lui disaient adieu. A l'occasion, on lui donnait un dernier repas qu'elle prenait malgré elle. Après ce dernier repas, elle sera exécutée sur l'ordre du prêtre par deux hommes et enterrée avec son mari. Voici comment se faisait l'exécution de la favorite :

Quand le Marabout jugea qu'il était temps de finir la cérémonie, il prit la favorite par le bras et la livra à deux puissants Nègres qui l'empoignèrent rudement, lui lièrent les bras derrière le dos, et les pieds et les genoux ; et

²²⁸ Bosman cité par Prévost, tome 5, p.236.

²²⁹ Cité par Prévost, tome 5, p.234.

l'ayant renversée sur le dos, lui mirent sur la poitrine une pièce de bois, et se tenant l'un à l'autre les mains appuyées sur leurs épaules, ils sautèrent de toutes leurs forces sur la pièce de bois jusqu'à ce qu'ils lui eussent écrasé la poitrine. Ce fut ainsi qu'ils la firent mourir en tout ou en partie. Ils la jettèrent aussitôt dans la fosse avec le reste du cabri, ils jettèrent le corps de son mary (mari) sur elle et aussitôt la fosse fut comblée de terre et de pierres²³⁰.

Ce sort était réservé à toutes les femmes favorites sans distinction. Elles étaient toutes sujettes quelles soient femmes d'un roi, d'un capitaine, d'un marchand ou d'un particulier à cette loi.

Cependant, lorsqu'un homme de distinction perdait la vie au cours d'une guerre et que ses compagnons d'armes n'étaient pas capables de cacher son corps ou de l'enterrer dans son pays, ses funérailles s'organisaient de différentes manières et ses femmes n'étaient pas assujetties aux mêmes rituels. Elles n'étaient tenues qu'aux autres rituels qui consistaient à se raser la tête et à porter des habits de deuils durant la période allant du jour du décès au jour de la célébration des funérailles du défunt. Cet intervalle est de dix ou douze ans. Cette cérémonie se célébrait avec beaucoup de faste après quoi les femmes du défunt se purifiaient, abandonnaient leurs habits et s'ajustaient comme auparavant²³¹.

²³⁰ De Marchais, *Op. Cit*, tome 1, p. 157.

²³¹ Bosman, *Op. Cit*, p228-229.

CONCLUSION

Notre objectif en abordant ce thème est de mettre en exergue la participation effective des femmes à la vie sociale, économique et religieuse de la Côte de l'Or. Au terme du travail, nous nous sommes rendu à l'évidence qu'elles ont apporté aux côtés des hommes leur contribution dans presque tous les domaines de la vie des sociétés de cette partie de l'Afrique noire. Sur le plan social, leur présence a été remarquable à travers les différents types de mariages. Nous avons retenu à cette étape grâce aux informations disponibles que les femmes de la zone d'étude avaient une beauté irréprochable et étaient soumises à deux types de mariages. Il s'agit d'un mariage entre un homme et une femme majeurs d'une part et entre un majeur et une mineure d'autre part. Après cet acte, les femmes rejoignent leur foyer où elles faisaient face aux devoirs de foyer. Elles avaient ainsi en charge la gestion du foyer et de ses membres. En effet, elles devaient œuvrer pour que ces derniers notamment leurs maris ne connaissent pas de retard à la table. Elles s'occupaient de l'instruction des enfants plus particulièrement des filles. L'entretien corporel de leur mari relevait de leur responsabilité. Elles avaient d'autres qualités que nous n'avons pas passées sous silence au cours de nos recherches. Elles avaient une part active dans les mœurs et coutumes de leurs sociétés. Leur absence ici serait comparable à une sauce sans sel car les usages communs à un peuple et ses règles ne seraient identifiés ou appliqués à un seul sexe. Cependant, elles n'étaient pas exemptes de défauts. Elles étaient peu fécondes et se limitaient en général à deux ou trois enfants.

Ce travail de recherche nous a permis de comprendre que les femmes avaient aussi contribué à l'essor économique de cette partie du Golfe de Guinée. Les femmes en effet avaient une place de choix dans les activités agricoles. Elles étaient présentes sur toute la chaîne des travaux agraires. On les retrouvait aussi dans les activités artisanales. Elles réalisaient plusieurs ouvrages tels que les nattes, les paniers, lesalebasses et autres ouvrages à usage courant. Les femmes de la Côte de l'Or étaient aussi spécialisées dans la recherche de l'or. Nous avons décrit

dans ce travail la méthode qu'elles utilisaient pour extraire ce précieux métal. Les femmes s'étaient fortement illustrées dans le commerce sur la Côte de l'Or. En Afrique en effet, les transactions commerciales relevaient de la compétence des femmes. De ce fait, les femmes participaient à l'économie à travers la commercialisation des productions agricoles et ouvrages artisanaux. Elles allaient vendre au marché le surplus de leurs productions agricoles après avoir réservé la part destinée à la consommation de la famille. Il en était de même pour les ouvrages artisanaux.

En dehors de la commercialisation des produits agricoles et artisanaux, les femmes avaient participé également au commerce de l'or et des dents. Elles le faisaient d'une manière directe ou indirecte. Elles approvisionnaient, puisque c'est leur rôle, les négriers Européens et les captifs des denrées alimentaires issues de leurs productions agricoles. Elles vendaient aussi leurs ouvrages artisanaux aux Européens.

Nous nous sommes aussi rendu compte, grâce aux informations des auteurs en particulier des voyageurs européens que le milieu religieux n'était pas inconnu des femmes. Elles avaient au même titre que les hommes la possibilité d'avoir le nombre de divinités qu'elles désiraient. Ces mêmes sources renseignent que les divinités avaient différentes utilités pour les femmes. La polygamie était quasiment la règle sur la Côte de l'Or. Mais elle n'était pas sans conséquence sur la vie en couple. Certaines femmes, attendant en vain leur tour de plaisir sexuel se livraient à l'adultère. Cette pratique qui est une déviance n'était pas sans sanction. D'autres catégories de femmes s'y adonnaient pour des raisons que nous avons développées dans ce travail de recherche. Les femmes s'adonnaient aussi à la prostitution qui contrairement à l'adultère n'était pas une déviance. Les auteurs n'étaient donc exposés à aucune sanction de la loi. Les actions des femmes de la zone étudiée étaient également d'une grande portée au cours des cérémonies de réjouissance et des funérailles. On peut cependant déplorer le fait que les femmes n'étaient pas associées à la gestion des pouvoirs public et religieux malgré que la succession au trône dans

cette région d'Afrique soit matrilineaire. Mais une analyse profonde de l'attitude des femmes montre qu'elles méritaient plus que les conditions qui leur étaient faites et la place qu'on leur accordait, et cela se justifie par les exploits des deux exceptionnelles reines dont nous avons fait cas dans ce travail.

ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

- ADE AJAYI (J.F.) (dir), 1997, *Histoire générale de l'Afrique. L'Afrique du XIX^{ème} siècle jusque vers les années 1880*, Paris, Présence Africaine/Edicef/UNESCO, Vol.6, 447p.
- ALLADAYE (C.J.), 2003, *Le catholicisme au pays du vodun*, Cotonou, Les Editions du Flamboyant, 459p.
- ATTANASSO (M.-O.) 2012, *Femmes et pouvoir politique au Bénin des origines dahoméennes à nos jours*, Cotonou, Imprimerie COPEF, 220p.
- BARBOT (J.), 1681, *On Guinea. The writting of Jean Barbot on West Africa, 1678-1712*, Londres, The Hakluyt Society. (Reprend entièrement *Description of the South and North Coasts of Guinea*, Vol2. Londres, The Hakluyt Society.
- BELL (H.J.), 1893, *History, trade, ressources and present condition of Gold Coast settlement*, Liverpool, blue books, 1845 to 1900, 376p.
- BINGER (L.) 1892, *Du Niger au Golfe de Guinée*. 2 vol. Paris, Hachette,
- BOSMAN (G.), 1705, *Voyage de Guinée contenant une description nouvelle & très exacte de cette côte où l'on trouve & où l'on trafique l'or, les dents d'Eléphants & les Esclaves*, Utrecht, chez Antoine Schouten, Marchand libraire, 552p.
- BOWDICH, 1819, *Voyage dans le pays d'Aschantie*, Paris, librairie de Gide Fils, 520p.
- CLARIDGE (W.W.), 1915, *History of the Gold Coast and Ashanti*, London, 2volumes.
- COQUERY-VIDROVITCH, (C.), 1994, *Les Africains. Histoire des femmes de l'Afrique noire du XIXe au XXe siècle*, Desjonquères, 404p.
- CORNEVIN (R.), 1960, *Histoire des peuples de l'Afrique noire*, Paris, Berger –Levrault, 716p.
- DAPPER (O.), 1686, *Description de l'Afrique*, Amsterdam, W. Waesberge, Boom et Van Someren, VI-534p.
- DAAKU (K.Y), 1970, *Trade and politics on the Gold Coast, 1600-1720*, Oxford, 279p.

- DAPPER (O.), 1989, *Objets interdits, exposition : Description de l'Afrique contenant les noms, la situation et les confins de toutes ses parties, leurs rivières, leurs villes, leurs mœurs, les coutumes, la langue, les richesses, la religion et le gouvernement de ses peuples*, Paris, Fondation Dapper, 375p.
- DAVIDSON (B.), 1971, *Les Africains. Introduction à l'histoire d'une culture*, Paris, Seuil, vol 1, 345p.
- DELAUNAY (K.), 1745, *Voyage à la Côte-de-l'Or, 1500-1750 : Etudes historiographiques des relations de voyages sur le littoral ghanéen*, Paris, AFERA, 215p.
- DEVEAU (J-M.), 2005, *L'or et les esclaves. Histoire des forts du Ghana du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle*, Unesco/ Karthala, 330p.
- DEVEAU (J-M.), 1998, *Femmes esclaves*, Paris, France-Empire, 220p.
- DIOP (C.A), 1979, *Nations nègres et cultures. De l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique Noire d'aujourd'hui*, 3^e édition, tome I, Présence Africaine, 335p.
- GLELE (A.M.), 1974, *Le Danxomè. Du pouvoir aja à la nation fon*, Paris, Nubia, 282p.
- GROS (J.), 1884, *Voyages, aventures et captivité de J. Bonnat chez les Achantis*, Librairie Plon, 281p.
- HUGON (A.), (dir.), 2004, *Histoire des femmes en situation coloniale –Afrique et Asie, XIX^e siècle*, Karthala, Paris, 179p.
- KWAMINA (B.D.), 1971, *A historical geography of Ghana*, Cambridge at the University Press, 379p.
- LABAT (J. B.), *Voyage du Chevalier des Marchais en Guinée, Isles voisines et à Cayenne, Fait en 1725-1726 & 1727, contenant une description très exacte & très étendue de ces Païs & du commerce qui s'y fait*, Paris, 4 vol.
- LAFOSSE (E. de), 1897, *Voyage à la côte occidentale d'Afrique, en Portugal, en Espagne (1479-1480)*, publié par R. Foulché delbosc, Paris, Alphonse Picard et Fils, 32p.

- MAREES (P. de), 1605, *Description et récit historial du riche royaume d'or de Guinea*, Amsterdam. La version originale allemande a été publiée en 1602, 111p.
- OGOT (B.A.) (dir.), 1998, *Histoire générale de l'Afrique. L'Afrique du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Présence Africaine/UNESCO, Vol. 5, 605p.
- PREVOST (A. F.), 1747, *Histoire générale des Voyages ou Nouvelle Collection des Relations de voyages par Mer et par Terre*, 21 vol, vol 1-5.
- ROUSSELOT de SURGY (J.-P.), 1746, *Histoire générale des voyages*, Paris, Diderot, 4 vols.
- SMITH (G.), 1751, *Nouveau voyage de Guinée*, Paris, chez Durand, Rue S. Jacques, au Grisson, Quai des Augustins, vol2. Librairie Plon.
- SNELGRAVE (G.), 1735, *Nouvelle relation de quelques endroits de Guinée et du commerce des esclaves qu'on y fait*, Amsterdam, 375p.
- VILLAULT De BELLEFOND (N.), 1669, *Relations des Costes d'Afrique, appelées Guinée avec la description du pays, des mœurs et façons de vivre des habitants, des productions de la terre, et des marchandises qu'on en apporte, avec les remarques historiques sur ces costes*, Paris, chez Denys Thierry, rue Saint Jacques à l'enseigne de la ville de Paris, 461p.
- VIDO (A.A.) et VIDO (M.), 2015, *Histoire des femmes du Sud-Bénin du XVII^{ème} au XIX^{ème} siècle*, Paris, Edilivre, 201p.
- WALCKNAER (Ch. A.), 1827, *Histoire générale des Voyages ou Nouvelle Collection des Relations de voyages par Mer et par Terre*, Tome VIII, Paris, chez Lefevre, Librairie, Rue de l'Épéron, n°6, 529p.

Articles et revues

- DELAUNAY (K.), 1999, « la côte de l'or vu par les Européens aux XVII^{ème} et XIX^{ème} siècles », In *Cahier d'études africaines*, vol 29 n°115, pp. 447-455.
- PELISSIER (R.), 1992, « Hamlet sur la Côte de l'or », In *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n°2411, pp. 175-176.

- TERRAY (E.), 1994, « Le pouvoir, le sang et la mort dans le royaume asante au XIX^{ème} siècle » In *Cahiers d'études africaines*. Vol.34 N°136, pp.549-561.
- VAN DANTZIG, (A.), 1867, « Le traité d'échange de territoires sur la Cote de l'Or entre la Grande-Bretagne et les Pays-Bas en 1867 », In *Cahier d'études africaines* Vol.4 N° 13, 1963 pp.69-96.
- VIDO (A.A), 2011, « Le riz africain (*Oryza Glaberrima steudel*), un aspect de l'histoire rurale de la Côte de l'Or ou l'extension de la zone de « civilisation du riz (XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècle) » In *Revue ivoirienne d'histoire*, pp 41-60.

Mémoires et thèses

- ADJOVI (R. C.), 2016, *Femmes et pouvoirs dans le royaume de Sahè des origines à 1727*, mémoire de licence d'histoire, Département d'Histoire et d'Archéologie, Université d'Abomey-Calavi, 59p.
- AGUEH (H. M. T.), 1993, *Contribution à l'étude de l'histoire du royaume de Hogbonou : Le rôle des femmes goun des origines à 1908*, mémoire de maîtrise d'histoire, 104p.
- YOBOUE (Y.S), 2016, *Dangers et difficultés du commerce européen sur les côtes de Guinée aux XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècles. Une contribution à l'histoire du déroulement de la traite en Afrique*, thèse de doctorat en histoire, Université de Cocody-Abidjan, 320p.

TABLE DES MATIERES

Sommaire.....	i
Dédicace.....	ii
Remerciement.....	iii
Introduction.....	1
Première partie : Place sociale des femmes sur la côte de l’or.....	6
Chapitre I : Mariages.....	8
Chapitre II : Femmes en tant que mères.....	15
Chapitre III : Culture et mœurs de la côte de l’or	22
Deuxième partie : Participation des femmes aux activités économiques.....	31
Chapitre IV : Place de la femme dans l’agriculture.....	33
Chapitre V : Contribution de la femme a l’artisanat.....	41
Chapitre VI : Participation active de la femme au commerce.....	46
Troisième partie : Rôle des femmes de la côte de l’or dans les activités religieuses.....	52
Chapitre VII : Les religions de la côte de l’or.....	54
Chapitre VIII : Adultère et prostitution	66
Chapitre IX : Les cérémonies.....	76
Conclusion.....	82
Eléments de bibliographie.....	85
Table des matières.....	89